



2017

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Avant-propos

Ce rapport est établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leur assemblée délibérante qui prend acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT	3
1. Territoire	3
2. Fonctionnement	4
3. Actions menées en 2017	7
4. Communication et sensibilisation	10
5. Prévention et réduction des déchets	15
II. ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	18
1. Collecte des ordures ménagères	20
2. Collecte sélective Multi-matériaux	26
3. Collecte des déchets verts	37
4. Collecte des textiles, linges et chaussures	39
5. Gestion des déchèteries	41
6. Bilan	47
7. Exploitation de l'ISDND de Fauillet	49
III. SITUATION FINANCIÈRE	54
1. Tarifs applicables en 2017	54
2. Présentation générale du compte administratif 2017	55
3. Étude des coûts de services – Année 2017	60
4. État des emprunts	62
5. Montant annuel 2017 des principales prestations rénumérées à des entreprises	63
IV. PERSPECTIVES 2018	64

AVERTISSEMENT

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015, s'inscrit dans cette loi en précisant les futurs indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et sont donc appliquées dans ce rapport. Les ratios par habitant ont été calculés pour 2017 et les années précédentes, en prenant pour référence la population municipale (et non plus la population totale retenue jusqu'alors).

La partie financière du présent rapport étant basée sur le Compte Administratif de la collectivité, la population prise en compte est la population totale légale.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

I. TERRITOIRE


Suite à la fusion des Communautés de Communes des Coteaux de l'Albret, du Mézinais et du Val d'Albret d'une part et des Communautés de Communes du Confluent et du Canton de Prayssas d'autre part, au 1^{er} janvier 2017, le SMICTOM LGB regroupe désormais deux Communautés de Communes : Albret Communauté et celle du Confluent et des Coteaux de Prayssas :



Collectivités adhérentes

 Communautés de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas - 17 724 hab.

 Albret Communauté - 26 997 hab.

 Siège du SMICTOM LGB

 Déchèterie

LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB

62 communes

44 721 habitants

1 122 Km²

40 hab./Km²

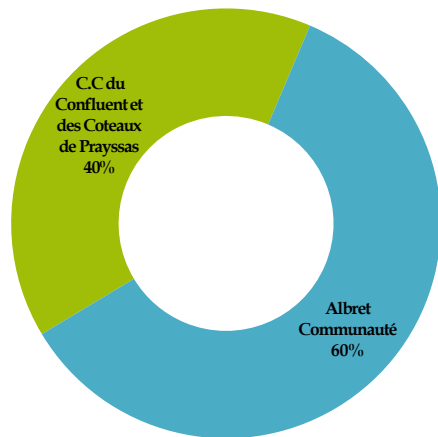
Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population

(Source INSEE : Populations légales municipales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 – Référence statistique 2014)

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population municipale	Population Totale	Superficie (Km ²)	Densité (hab./Km ²)
ALBRET COMMUNAUTE	34	26 997	28 036	746,1	36
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	28	17 724	18 221	376,2	47
Total	62	44 721	46 257	1122,3	40

Tableau 1 : Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB

(Source INSEE : Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2017 – Référence statistique 2014)



Evolution du territoire syndical au 1^{er} janvier 2018

- La commune de Saint-Laurent rejoint la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB

MISSIONS DU SMICTOM LGB

- Collecte des ordures ménagères résiduelles
- Collecte des déchets recyclables en porte à porte et en apport volontaire
- Gestion d'un réseau de 7 déchèteries
- Exploitation de l'installation de stockage des déchets industriels banals, des plastiques agricoles et industriels du site de Fauillet

Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers recyclables sont gérés par le syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon).

2. FONCTIONNEMENT

a. Les élus

Le SMICTOM LGB est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque décision prise par cet organe fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

Le **Comité élit un Bureau** qui prépare les dossiers relevant d'une délibération en Comité Syndical.

Une **Commission d'Appel d'Offres** pour les marchés publics et des **commissions permanentes** ont également été constituées pour réfléchir en amont des projets, sur les grandes orientations du Syndicat.

Le Comité Syndical	Le Bureau
<ul style="list-style-type: none">▪ Constitué de 82 délégués, il se réunit au moins une fois par trimestre pour délibérer sur les sujets courants et les projets du Syndicat.▪ Le Comité Syndical:<ul style="list-style-type: none">- élit le bureau ;- vote le budget ;- définit la politique du Syndicat ;- décide des travaux.	<ul style="list-style-type: none">▪ Il se compose de 13 membres : Le Président, <i>M. Alain LORENZELLI</i>, entouré d'un Vice-Président délégué, <i>M. Michel MASSET</i>, et de 11 Vice-Présidents, chacun en charge d'une commission.▪ Le Bureau prépare les décisions du Comité.

La Commission d'Appel d'Offres
<ul style="list-style-type: none">▪ Son rôle, conformément au code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres, puis à émettre un avis concernant l'attribution des marchés.

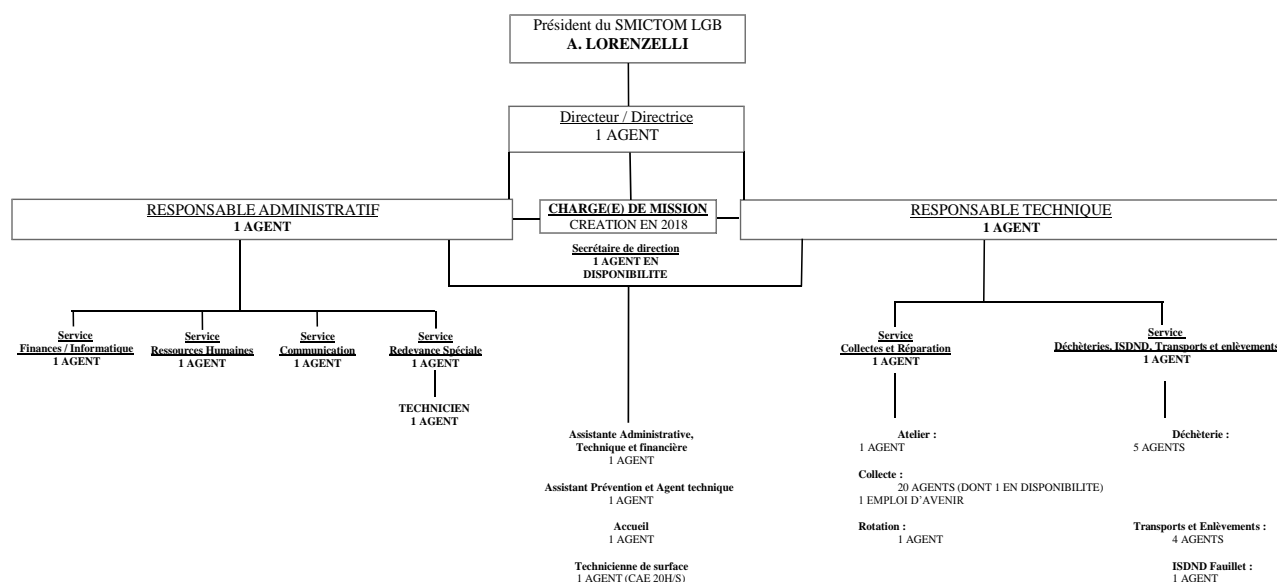
Les commissions permanentes
<ul style="list-style-type: none">▪ Commission « affaires générales » <i>Président : M. Christophe BESSIERES</i> Elle suit les dossiers de l'administration générale, la préparation et le suivi des marchés, la gestion des biens mobiliers et immobiliers.▪ Commissions « collectes sélectives » et « collectes des ordures ménagères » <i>Présidents : M. Jacques FRESQUET et M. Philippe LAGARDE</i> Elles suivent le fonctionnement des collectes et étudient les évolutions à mettre en œuvre.▪ Commission « communication » <i>Président : M. Jacques DUMAIS</i> Elle porte une réflexion et met en œuvre les actions de communication institutionnelle sur tous types de supports d'information notamment auprès des usagers et des collectivités adhérentes.▪ Commissions « déchèteries CCCCCP et AC » <i>Présidents : M. Christian LAFOUGERE et M. Serge CERE</i> Elles réfléchissent sur le fonctionnement et les possibilités d'évolution des déchèteries.▪ Commission « finances » <i>Président : M. Pascal LEGENDRE</i> Elle est chargée de la préparation du budget du Syndicat, du suivi de son exécution et de la négociation des emprunts.▪ Commission « matériel » <i>Président : M. Francis MALISANI</i> Elle assure le suivi du matériel roulant et autre du Syndicat, y compris les prévisions de remplacement, d'acquisition et de réparation.▪ Commission « personnel » <i>Président : M. Daniel GUIHARD</i> Elle porte une réflexion sur le suivi des carrières des agents et sur la politique de gestion des ressources humaines (recrutements, formations,...).▪ Commission « techniques innovantes et ISDND de Fauillet » <i>Président : M. Alain POLO</i> Elle porte une réflexion sur le suivi des techniques innovantes (unité de traitement des lixiviats, unité de valorisation du biogaz et production sur l'ISDND de Fauillet) et sur les prospectives en matière de collecte et de traitement des déchets sur l'ISDND de Fauillet.▪ Commission « évolutions fiscales (TEOM, redevances...) » <i>Président : M. Jean-Louis MOLINIE</i> Elle est chargée de réfléchir aux évolutions de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à la mise en place de la redevance spéciale et de la tarification incitative.

Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB suite à l'élection du 20 mars 2017

b. Le personnel

Au 31 décembre 2017, le personnel affecté à la gestion des déchets du Syndicat se compose de **40 agents titulaires**, de **3 agents en contrat aidé** (emploi avenir) et de **11 agents contractuels en équivalent temps plein**.

Ils assurent le fonctionnement quotidien de la structure sous la responsabilité du Président.



Organigramme fonctionnel du SMICTOM LGB

GRADE 2017	HOMME	FEMME	TOTAL
ADJ ADM	0	1	1
ADJ ADM PRINC DE 2° CLASSE	0	1	1
ADJ ADM PRINC DE 1° CLASSE	1	0	1
ADJ TECH	15	2	17
ADJ TECH PRINC 2° CLASSE	8	0	8
ADJ TECH PRINC 1° CLASSE	7	0	7
TECHNICIEN	1	1	2
TECH PRINC 1° CLASSE	1	1	2
ATTACHE	0	1	1
TOTAL	33	7	40

AGE	HOMME	FEMME	TOTAL
MOINS DE 30 ANS	3	0	3
DE 30 A 45 ANS	6	3	9
PLUS DE 45 ANS	24	4	28
TOTAL	33	7	40

Tableau 2 : Caractéristiques du personnel

- La pyramide des âges montre que les trois-quarts du personnel ont atteint ou dépassé les 45 ans. Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements afin de rajeunir les effectifs ;

- Un de nos agents reste en disponibilité pour convenance personnelle et un autre est en disponibilité de droit.

ABSENTÉISME	Nombre d'agents concernés	Total 2017 en jours
Arrêt de maladie ordinaire	25	541
Arrêt de longue maladie	1	246
Arrêt de longue durée	0	0
Disponibilité d'office (fin de droit à congés maladie)	0	0
Accident de travail	6	228
Maladie professionnelle	0	0
Maternité et parental	1	239
Total	33	1 254
Taux d'absentéisme (en %)	11,48 ⁽¹⁾	

(1) Nombre de jours d'absence (1 254)/nombre de jours théoriquement travaillés (273 jours * 40 permanents)*100

Ce taux d'absentéisme est en forte baisse. Il s'élevait à 17,17 en 2016.

Tableau 3 : L'absentéisme en 2017

3. ACTIONS MENÉES EN 2017

Le SMICTOM LGB met en œuvre et poursuit ses actions autour de 3 axes principaux :

- Intensifier le tri et la valorisation des déchets ménagers ;
- Optimiser les collectes en conciliant maîtrise des coûts et service de qualité ;
- Développer la communication et l'information aux publics.

Afin de garantir l'efficacité des projets, cette démarche, initiée en 2015, s'inscrit dans un programme pluriannuel.

RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL DE COLLECTE

1

- 2 Bennes à ordures ménagères
- Des conteneurs à ordures ménagères
- Des colonnes de tri
- 1 polybenne d'occasion
- 4 caissons de déchèterie pour renouvellement du parc



RÉORGANISATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

L'optimisation des collectes sélectives s'est poursuivie sur l'année 2017 de la manière suivante :

2

- Dès le 1^{er} janvier 2017, sur les zones pavillonnaires de Nérac, la collecte des emballages en verre et des papiers en porte en porte a été remplacée par une collecte en apport volontaire. Sur les communes de Bruch, Thouars-Sur-Garonne, Saint-Laurent et Xaintraillès, au vu des faibles tonnages collectés, la collecte des déchets recyclables s'effectue désormais en apport volontaire.
- Par ailleurs, afin d'accompagner la population aux évolutions futures de la collecte sélective, des actions de communication ont été menées en interne sur les communes d'Aiguillon, Ambrus, Bazens, Buzet-sur-Baïse, Damazan, Nérac, Port-Sainte-Marie et Vianne.



OPTIMISATION DES DÉCHÈTERIES

- **INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BENNE DÉDIÉE À LA COLLECTE ET AU RECYCLAGE DU MOBILIER USAGÉ SUR LA DÉCHÈTERIE DE BARBASTE**

Dans le cadre du programme Ecomobilier, initié en 2015, après la déchèterie de Nérac et de Damazan, **une nouvelle benne dédiée à la collecte et au recyclage du mobilier usagé a été installée sur la déchèterie de Barbaste.**



3

Cette collecte contribue à l'augmentation des performances de valorisation des déchets du Syndicat et à la maîtrise des coûts.

En effet, l'enlèvement et le traitement de ces déchets d'ameublement ne sont plus à la charge du Syndicat et le contrat territorial avec ValOrizon prévoit la perception d'une subvention sur la mise en place de points de collecte et sur les tonnages collectés.

- **PLANIFICATION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA DÉCHÈTERIE DE PORT-SAINTE-MARIE**

Après la cession par la mairie du terrain jouxtant la déchèterie, les **travaux d'extension de la déchèterie ont été planifiés en vue d'installer, en 2018, une benne Ecomobilier, un conteneur maritime dédié aux Déchets Ménagers Spéciaux et un autre dédié aux Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques.**



REGROUPEMENT DES SERVICES SUR UN SITE UNIQUE

Le Plan Pluriannuel d'Investissement intègre une réflexion sur la création d'un site unique et la construction d'un bâtiment à énergie positive. Dans ce cadre, plusieurs études ont été réalisées :

4

- L'étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment à énergie positive
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage : environnement et commission de régulation
- Assistance à Maître d'œuvre pour la construction et les bureaux de contrôles
- Achat du terrain

INSTAURATION DE LA REDEVANCE SPÉCIALE POUR LES DÉCHETS NON MÉNAGERS ASSIMILABLES AUX ORDURES MÉNAGÈRES

Jusqu'à présent, le financement de l'élimination des déchets non ménagers n'est assuré que par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée en fonction de la valeur locative et perçue à travers la taxe foncière. La TEOM payée par les activités professionnelles est rarement en adéquation avec le volume de déchets produits et présentés à la collecte.

Afin de rééquilibrer les coûts de collecte et de traitement de ces déchets, par délibération du 27 septembre 2017, le Comité Syndical a décidé l'instauration de la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2018.

5

Elle couvre les coûts réels annuels de la collecte et du traitement des déchets, non pris en charge par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle s'applique à tous les professionnels, localisés sur le territoire du SMICTOM LGB produisant un volume de déchets ménagers supérieur à 770 litres par semaine.

D'octobre à décembre 2017, le service redevance spéciale a rencontré l'ensemble des professionnels pouvant être assujettis pour les informer sur cette redevance, recueillir les données nécessaires à l'élaboration des conventions et leur apporter des conseils pour réduire le volume de déchets présentés à la collecte.



**REDEVANCE SPÉCIALE
MODE D'EMPLOI**



CAMPAGNE DE NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE

6

Au printemps 2017, l'ensemble des conteneurs de regroupement d'ordures ménagères et toutes les bornes de tri d'apport volontaire ont fait l'objet d'un lavage complet et d'une désinfection. Cette prestation s'est effectuée en régie.



4. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Le SMICTOM LGB mène régulièrement sur son territoire des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants et du jeune public avec pour objectifs :

- Faire comprendre les enjeux et promouvoir les collectes sélectives ;
- Améliorer la qualité du tri et la valorisation des déchets ;
- Diffuser des informations sur les compétences du SMICTOM LGB.

a. Interventions en milieu scolaire

- Programme de sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets

Afin de diffuser l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, le SMICTOM LGB propose, chaque année, aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires du territoire syndical, un programme d'animations sur le tri et la valorisation des déchets.

Ces interventions sont gratuites, s'adaptent à l'âge des enfants selon les niveaux des classes et s'intègrent aux projets pédagogiques de la classe.

Ce livret est également téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/les-animations-scolaires.html>

Ces animations, conçues en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Lot-et-Garonne, permettent aux élèves :

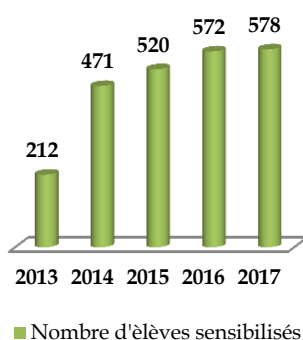
- D'appréhender la notion de déchets ;
- De découvrir l'univers des déchets ménagers : les consignes de tri, l'importance du geste de tri, le recyclage des emballages, le compostage individuel et les gestes du quotidien pour réduire sa production de déchets ;
- De comprendre les enjeux liés à leur gestion.

Une rencontre préalable est réalisée avec les enseignants pour répondre au mieux à leurs attentes et préciser les modalités d'intervention (encadrement, durée, matériels apportés par l'intervenant, locaux mis à disposition dans l'école...).



Le tableau suivant récapitule les interventions réalisées sur le territoire syndical

En 2017, près de
580 élèves
ont été
sensibilisés



Date	Nom de l'établissement	Classe
17/01/2017	Ecole élémentaire de Galapian	CP/CE1/CE2
19/01/2017	Ecole élémentaire de Lusignan Petit	CE2/CM1/CM2
Du 23/01/2017 au 26/01/2017	Ecole élémentaire Marie Curie de Nérac	2 de CP
		3 de CE1
31/01/2017	Ecole primaire de Bruch	MS/GS
		GS/CP
06/02/2017	Ecole primaire Sainte Anne de Feugarolles	MS/GS
		CP
		CE1/CE2
09/02/2017	Ecole primaire de Puch d'Agenais	CM1/CM2
14/02/2017	Ecole primaire Sainte Anne de Feugarolles	CM1/CM2
09/05/2017	Ecole élémentaire de Montesquieu	CM1/CM2
11/05/2017	Ecole primaire de Prayssas	GS/CP
07/11/2017 et 09/11/2017	Ecole élémentaire de Lavardac	CM1/CM2
		CM2
Du 13/11/2017 au 16/11/2017	Ecole élémentaire Marie Curie de Nérac	3 CP
		2 CE1
21/11/2017 et 23/11/2017	Ecole Arc en ciel de Feugarolles	GS
		CP
		CE1/CE2
		CM1/CM2

Tableau 4 : Liste des animations scolaires réalisées en 2017

Dans le cadre d'un projet d'école, le **SMICTOM LGB** a accompagné l'école primaire de Prayssas dans la mise en place du tri sélectif au sein de l'école. Une convention a été signée entre l'école et le **SMICTOM LGB**.

- **Visites sur sites**

Pour compléter les interventions dans les établissements scolaires, le **SMICTOM LGB** a réalisé des visites sur sites.

En 2017, près de
100 élèves
ont effectué des
visites sur site.

b. Sensibilisation du grand public au tri et à la valorisation des déchets

La communication joue un rôle prépondérant dans la réussite et la **compréhension des actions engagées par le Syndicat**.

En 2017, les actions de communication se sont **articulées autour de plusieurs thématiques** :

- Renseignements sur les services proposés aux usagers ;
 - Réorganisation des collectes sélectives ;
 - Intérêt environnemental et économique du tri et de la valorisation des déchets ménagers ;
 - Informations correctives liées à des problèmes de collecte ou de consignes de tri ;
 - Coûts des services.
- Campagnes de communication pour mobiliser les habitants

Pour informer la population et les accompagner dans la nouvelle organisation des collectes sélectives de janvier 2018, le **SMICTOM LGB a réalisé des campagnes de communication** sur les communes d'Aiguillon, Ambrus, Bazens, Buzet-sur-Baïse, Damazan, Nérac, Port-Sainte-Marie et Vianne

Un **mémo tri** accompagné d'une note d'information a été **distribué en porte à porte** à chaque foyer concerné pour **présenter les nouvelles consignes de tri**, les enjeux de cette nouvelle **collecte**, les **emplacements des bornes** et **l'importance économique et environnementale du tri** des déchets ménagers.

MÉMO TRI

TRI DES DÉCHETS, UNE NECESSITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Sans tri, pas de recyclage ! Trier ses déchets est la première étape indispensable pour assurer leur transformation en nouveaux objets tout en économisant de l'énergie et des matières premières. Il permet également de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers. Prenez l'exemple des emballages en verre et des papiers.

• **MAÎTRISE DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Déposés dans le sac d'ordures ménagères, les fûts collectés, ils seront enfouis. **Coût total : 2,45€/hab.**

En revanche, déposés dans les bornes, ils seront collectés et recyclés en nouveaux produits. **Coût total : 0,45€/hab.**

Soit une économie de 20€ par habitant en faveur du tri.

• **ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE MATIÈRES PREMIÈRES**

Les 1 288 tonnes de verre et 870 tonnes de papiers triés sur le territoire syndical ont permis :

La fabrication de nouveaux produits : 846 tonnes de verre, 128 tonnes de sulfate, 1 273 tonnes de bois, 41 930 m³ d'eau. La consommation en énergie de 1 946 habitants sur un an et l'équivalent de 2 862 222 nouvelles bouteilles et 1 000 000 cartons.

Des économies de matières premières et d'énergie : 128 tonnes de sulfate, 1 273 tonnes de bois, 41 930 m³ d'eau. La consommation en énergie de 1 946 habitants sur un an et l'équivalent de 2 862 222 nouvelles bouteilles et 1 000 000 cartons.

MÉMO TRI

POINT TRI

Sans tri, pas de recyclage ! Trier ses déchets est la première étape indispensable pour assurer leur transformation en nouveaux objets tout en économisant de l'énergie et des matières premières. Il permet également de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers.

• **MAÎTRISE DES COÛTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Déposés dans les sacs d'ordures ménagères, une fois collectés, ils seront enfouis. **Coût total : 2,45€/hab.**

En revanche, déposés dans les bornes, ils seront collectés et recyclés en nouveaux produits. **Coût total : 0,45€/hab.**

Soit une économie de 20€ par habitant en faveur du tri.

• **ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DE MATIÈRES PREMIÈRES**

Pour exemple, les 1 288 tonnes d'emballage en verre et les 1 022 tonnes de papiers et de cartons triés en 2016, sur le territoire syndical ont permis :

La fabrication de nouveaux produits : 846 tonnes de verre, 128 tonnes de sulfate, 1 273 tonnes de bois, 41 930 m³ d'eau. La consommation en énergie de 1 946 habitants sur un an et l'équivalent de 2 862 222 nouvelles bouteilles et 1 000 000 cartons.

Des économies de matières premières et d'énergie : 128 tonnes de sulfate, 1 273 tonnes de bois, 41 930 m³ d'eau. La consommation en énergie de 1 946 habitants sur un an et l'équivalent de 2 862 222 nouvelles bouteilles et 1 000 000 cartons.

MÉMO TRI

« Communes d'Aiguillon, Buzet-Sur-Baïse, Damazan, Port-Sainte-Marie et Vianne »

MÉMO TRI « Point tri »

« Communes d'Ambrus, Bazens et Nérac »

Afin de compléter cette **communication de proximité**, ces nouvelles dispositions ont été également **relayées par la presse**.

- **Actions correctives**

Lors de l'enlèvement des bacs bleus et en cas d'erreurs de tri, les agents de collecte ont distribué aux usagers concernés une note d'information pour leur rappeler les nouvelles consignes et les aider dans leur geste de tri.

Des actions correctives de proximité sont également réalisées sur certains secteurs pour intervenir lorsque des dysfonctionnements sont constatés par les équipes de collecte.



- **Informations régulières dans la presse locale**

Des points presse et des communiqués de presse sont régulièrement établis afin d'informer les habitants sur les modifications de jours de collecte (jours fériés, réorganisation des circuits) ou la mise en place de nouveaux services.

- **Informations sur les services proposés**

Différents supports de communication (mémo tri, site internet, plaquettes...) sont élaborés par le SMICTOM LGB afin d'informer les usagers et les impliquer dans la gestion des déchets :



GUIDE PRATIQUE DES DÉCHÈTERIES

Il présente de manière synthétique le fonctionnement des déchèteries (conditions d'accès, déchets acceptés et déchets refusés), la localisation et les horaires d'ouvertures des 7 déchèteries du SMICTOM LGB.



PLAQUETTE SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

Elle récapitule les consignes de tri et le fonctionnement de la collecte des DEEE en déchèterie.



PLAQUETTE SUR LA COLLECTE DU MOBILIER USAGÉ

Elle est distribuée en déchèterie pour expliquer aux usagers ce nouveau service.

Que donner au Relais ?

- Il suffit de les rassembler dans un sac fermé (moins de 50L).
- En raison des débouchés faibles, voire inexistant, merci de ne pas donner de vêtements souillés, de chiffons ou de chaussures trop usées.
- Pour trouver le conteneur du Relais le plus proche de chez vous : www.lerelais.org

Ding Fring par le Relais, un réseau de boutiques solidaires et pas chères

- Vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie... Les plus beaux articles collectés sont revendus à petit prix dans nos boutiques Ding Fring.
- Pour trouver la boutique Ding Fring la plus proche de chez vous : www.lerelais.org

PLAQUETTE SUR LA COLLECTE DES TEXTILES USAGÉS

Complétée par la liste des emplacements des bornes de collecte, présente les consignes de tri ainsi que le devenir des textiles collectés.

MEMO TRI

POINT TRI

ecofolio ECO EMBALLAGES SMICTOM

MÉMOS TRI

Ils présentent de manière synthétique les consignes et l'importance du tri des déchets.

Ils sont distribués en porte à porte lors des modifications de collecte et aux scolaires lors des animations.

COLLECTE DES DÉCHETS PROFESSIONNELS

REDEVANCE SPÉCIALE MODE D'EMPLOI

SMICTOM

PLAQUETTE «REDEVANCE SPÉCIALE»

Elle a été remise aux professionnels successibles d'être assujétis lors de l'entretien individuel pour leur présenter les modalités de la mise en place de cette redevance.

2016

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

SMICTOM

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Ce rapport présente les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire du SMICTOM LGB.

SMICTOM LGB

LES CONSIGNES DE TRI

BIEN TRIER ? RIEN DE PLUS SIMPLE !

SITE INTERNET

Il permet aux habitants d'accéder à toutes les informations relatives au tri, à la collecte et au traitement des déchets. Il offre également la possibilité de consulter ou télécharger tous les documents en ligne (guides de tri, plaquettes d'information,...).

Calendrier de collecte des déchets verts 2^{ème} semestre 2017

Commune de Barbaste

Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Collecte	10, 17, 24, 31	7, 14, 21, 28	4, 11, 18, 25	1, 8, 15, 22, 29	5, 12, 19, 26	2, 9, 16, 23, 30

Liste des rues : collecte déchets verts

Commune de Barbaste

- Rue de la Chapelle
- Rue de la Croix
- Rue de la Halle
- Rue de la Poste
- Rue de la Vierge
- Rue de la Ville
- Rue de la Vallée
- Rue de la Rivière
- Rue de la Montagne
- Rue de la Forêt
- Rue de la Prairie
- Rue de la Plaine
- Rue de la Colline
- Rue de la Vallée
- Rue de la Rivière
- Rue de la Montagne
- Rue de la Forêt
- Rue de la Prairie
- Rue de la Plaine
- Rue de la Colline

CALENDRIERS DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Élaborés pour les communes d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port-Sainte-Marie et Vianne, ils récapitulent les fréquences et les jours de collecte des déchets verts. Ils sont téléchargeables sur le site internet du SMICTOM LGB.

5. PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

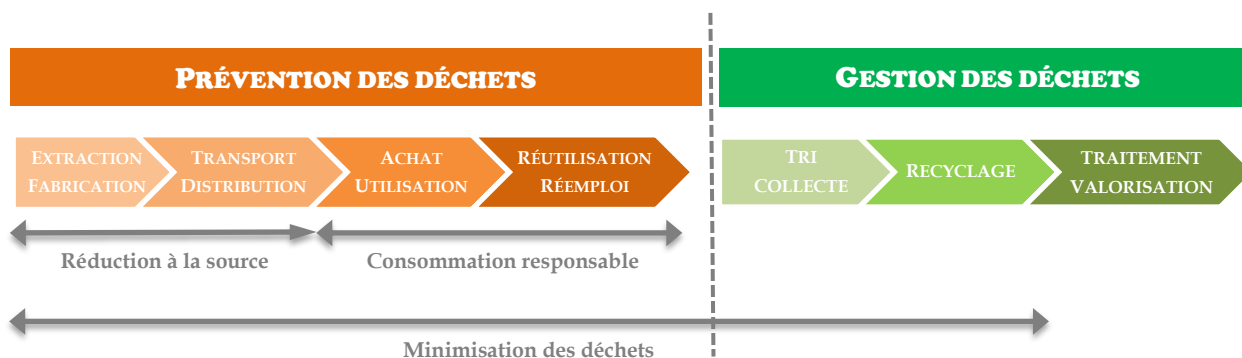
a. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce la priorité donnée à la prévention de la production de déchets. Elle fixe des objectifs ambitieux en termes de prévention et de valorisation des déchets :

- **Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2020** par rapport à 2010 ;
Les déchets ménagers et assimilés (DMA) regroupent : les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément, les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.
- **Réduire de 50 % les déchets admis en installation de stockage (2025) ;**
- **Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière**, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation **55% en masse des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en masse en 2025.**

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions accomplies avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité.

Ainsi, la pratique de paillage ou de compostage à domicile, le réemploi des biens, la sélection lors de l'achat de produits réutilisables ou moins emballés sont autant de gestes de prévention.



Afin de répondre aux objectifs de la loi Grenelle concernant la réduction des déchets, le SMICTOM LGB a décidé d'élaborer un PLPD.

Il intègre également la prévention des déchets dans ses actions :

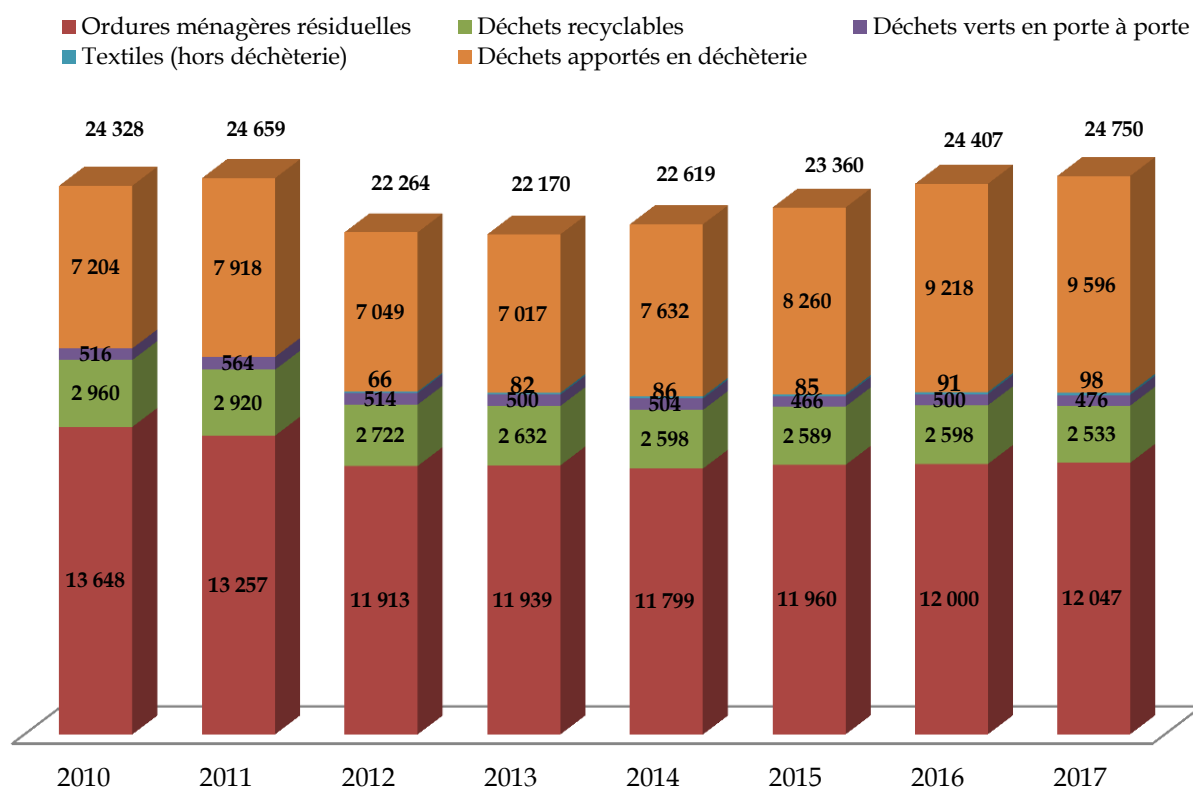
- Développement de la pratique du compostage individuel
- Sensibilisation du jeune public au compostage individuel et découverte des gestes quotidiens permettant de réduire sa production de déchets.

« le meilleur déchet, ou le plus facile à gérer, est celui qui n'existe pas ».

En 2018, le SMICTOM LGB a décidé de développer dans sa politique de gestion des déchets, la prévention, complémentaire à la promotion du tri et à la valorisation maximale des déchets ménagers.

Un service dédié est créé visant à informer les publics du territoire Syndical aux enjeux de la prévention des déchets et à faire connaître les comportements permettant de réduire la production de déchets (sensibilisation au gaspillage alimentaire, à la réparation, à la réutilisation et à l'achat responsable).

b. Evolution de la production de déchets collectés entre 2010 et 2017



Graphique 2 : Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2017

La population du SMICTOM LGB a diminué de 7,3% sur les 7 dernières années : 48 529 hab. en 2010 et 44 721 hab. en 2017.

Entre 2010 et 2017, la production par habitant et par an des déchets ménagers et assimilés a augmenté de 9,7% en passant de 504 kg/hab./an en 2010 à 553 kg/hab./an.

Ces résultats peuvent s'expliquer par une forte augmentation du ratio des déchets collectés en déchèterie (+44%) (215 kg/hab./an. en 2017 par rapport à 149 kg/hab./an en 2010).

La mise en place de nouvelles filières de tri ont permis une nette augmentation du taux de valorisation des déchets collectés en déchèterie (72,7% en 2017 par rapport à 40,4 % en 2010).

TRIER LES DÉCHETS CONTRIBUE À :

- Envoyer des « matières » issues du tri dans des filières de valorisation ;
- Préserver les ressources naturelles non renouvelables et de moins en moins disponibles ;
- Limiter la production de gaz à effet de serre

En 2017, le SMICTOM LGB a contribué à valoriser 9 993 tonnes de déchets.

Parallèlement, le ratio de collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) est en baisse (**-4,2%**) en passant de 353 kg/hab./an. en 2010 à 338 kg/hab./an. .

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) regroupent les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets collectés sélectivement en porte à porte ou en apport volontaire.

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers

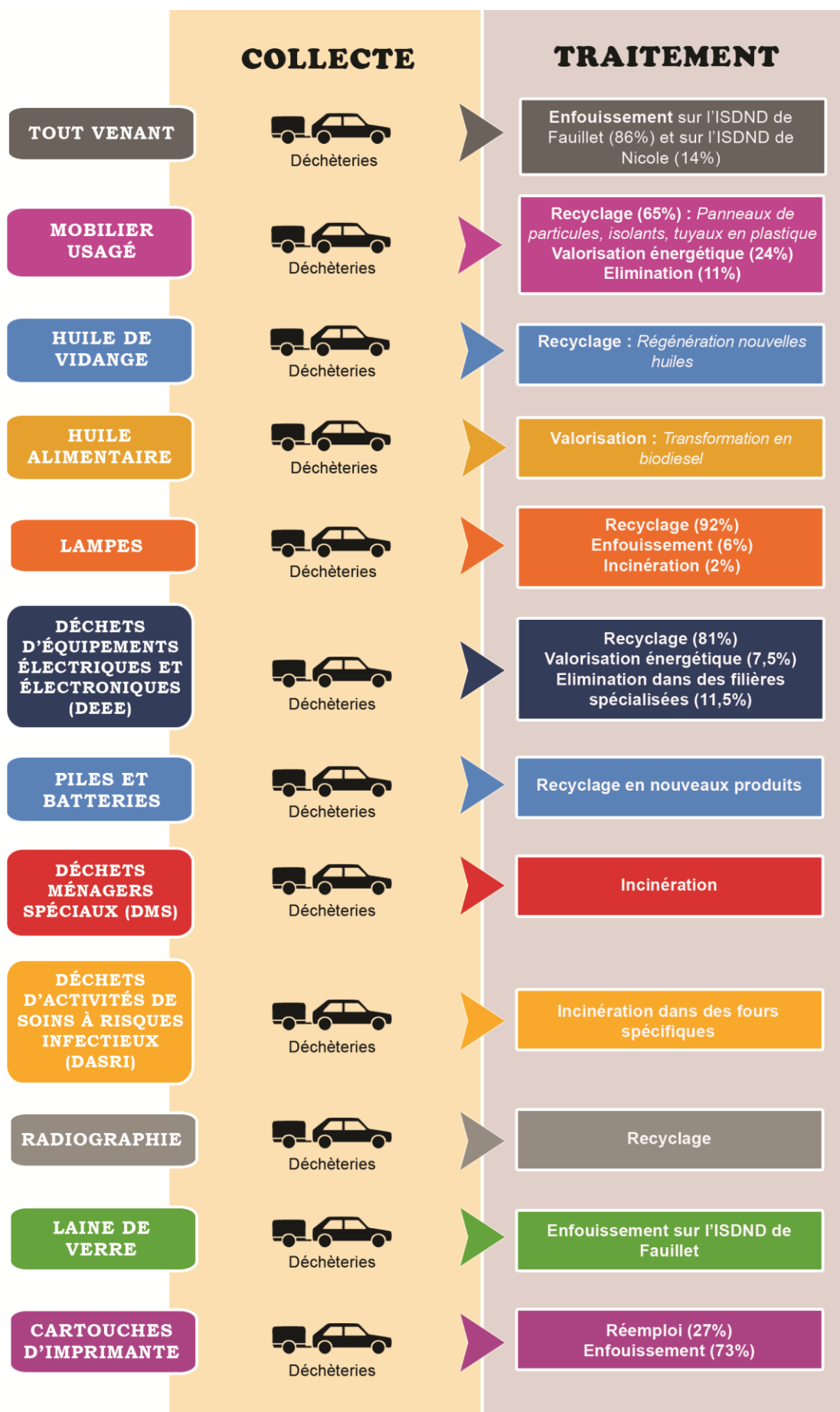


Figure 4 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers spéciaux

I. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



a. Définition

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) constituent la **part non recyclable et non valorisable** des déchets ménagers.

Il s'agit principalement de déchets organiques, d'emballages souillés ou non recyclables, de poussières, de débris de verre ou de vaisselle.

A déposer uniquement les ordures ménagères en sacs fermés



Sacs, barquettes, films et suremballages en plastique 	Articles d'hygiène et papiers/cartons salis ou gras 	Barquettes en polystyrène 
Restes alimentaires 	Vaisselle en faïence, porcelaine et pots de fleur 	Pots de produits laitiers et gobelets en plastique 

Interdiction d'y déposer

 Emballages métalliques	 Emballages en verre	 Bouteilles et flacons en plastique	 Cartons	 Cartonnettes, journaux et magazines	 Briques alimentaires
---	--	---	--	---	---

b. Organisation de la collecte

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte ou en points de regroupement.

Elles s'effectuent en majorité une fois par semaine en zone rurale et deux fois par semaine sur les secteurs semi-urbains.

	Population	Temps de collecte sur la commune (en h)	Ratio heure de collecte/habitant 2017	Ratio heure de collecte/habitant 2016	Fréquence de collecte (hors période estivale)
ALBRET COMMUNAUTE	26 997	4 371,7	0,16	0,20	
ANDIRAN	218	20,3	0,09	0,1	C1
BARBASTE	1 502	260,1	0,17	0,2	C2 Agglo + C1 Epars
BRUCH	771	158,5	0,21	0,21	C1
BUZET-SUR-BAISE	1 319	255	0,19	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
CALIGNAC	532	46,4	0,09	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
ESPIENS	386	36,5	0,09	0,13	C1
FEUGAROLLES	971	177,9	0,18	0,15	C2 Agglo + C1 Epars
FIEUX	352	40,9	0,12	0,13	C1
FRANCESSAS	741	97,3	0,13	0,15	C1
LE FRECHOU	208	18,5	0,09	0,10	C1
LAMONTJOIE	510	66,3	0,13	0,14	C1
LANNES - VILLENEUVE DE MEZIN	382	34	0,09	0,16	C1
LASSERRE	74	19	0,26	0,34	C1
LAVARDAC	2 213	271,5	0,12	0,23	C2 Agglo + C1 Epars
MEZIN	1 578	286,5	0,18	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
MONCAUT	621	40,8	0,07	0,08	C2
MONCRABEAU	742	133,2	0,18	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
MONTGAILLARD	186	30,5	0,16	0,18	C1
MONTAGNAC -SUR - AUVIGNON	612	54,8	0,09	0,09	C1
MONTESQUIEU	766	199	0,26	0,29	C1
NERAC	7 085	1244	0,18	0,2	C3 Grand Nérac+C2 Agglo+C1 Epars
LE NOMDIEU	235	24,6	0,10	0,13	C1
POMPIEY	231	37,5	0,16	0,19	C1
POUDENAS	250	39,3	0,16	0,3	C2 Agglo + C1 Epars
REAUP-LISSE	592	86,3	0,15	0,25	C1
SAINT-LAURENT	518	89,1	0,17	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
SAINT-PE-SAINT-SIMON	216	33,4	0,15	0,18	C1
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	257	29,7	0,12	0,16	C1
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	344	49,5	0,14	0,17	C1
LE SAUMONT	252	10,6	0,04	0,09	C1
SOS-GUEYZE-MEYLAN	672	116	0,17	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
THOUARS-SUR-GARONNE	211	35,5	0,17	0,17	C1
VIANNE	1 035	241,1	0,23	0,23	C2 Agglo + C1 Epars
XAINTRAILLES	415	88,1	0,21	0,23	C2 Agglo + C1 Epars

	Population	Temps de collecte sur la commune (en h)	Ratio heure de collecte/habitant 2017	Ratio heure de collecte/habitant 2016	Fréquence de collecte (hors période estivale)
C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	17 724	3 449	0,19	0,23	
AIGUILLON	4 324	945,9	0,22	0,23	C2 Agglo + C1 Epars
AMBRUS	109	41,3	0,38	0,43	C1
BAZENS	523	113,5	0,22	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
BOURRAN	598	153,3	0,26	0,27	C1
CLERMONT-DESSOUS	831	143,5	0,17	0,2	C1
COURS	202	10,9	0,05	0,08	C1
DAMAZAN	1 308	261,5	0,20	0,22	C2 Agglo + C1 Epars
FREGIMONT	282	72,6	0,26	0,25	C1
GALAPIAN	337	57,4	0,17	0,23	C1
GRANGES-SUR-LOT	591	92,6	0,16	0,16	C1
LACEPEDE	318	62,1	0,20	0,27	C1
LAGARRIGUE	290	70	0,24	0,26	C1
LAUGNAC	640	63,2	0,10	0,2	C1
LUSIGNAN-PETIT	352	51,3	0,15	0,19	C1
MADAILLAN	652	188,5	0,29	0,25	C1
MONHEURT	204	92	0,45	0,53	C2 Agglo + C1 Epars
MONTPEZAT-D'AGENAIS	577	32,9	0,06	0,07	C1
NICOLE	268	66,3	0,25	0,3	C2
PORT-SAINTE-MARIE	1 924	337,6	0,18	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
PRAYSSAS	987	117,7	0,12	0,13	C2 Agglo + C1 Epars
PUCH-D'AGENAIS	707	77,2	0,11	0,13	C1
RAZIMET	317	93,8	0,30	0,34	C1
SAINT-LEGER	157	30	0,19	0,18	C1
SAINT-LEON	311	99	0,32	0,3	C1
SAINT-PIERRE-DE-BUZET	293	49,4	0,17	0,17	C1
SAINT-SALVY	184	46,4	0,25	0,24	C1
SAINT-SARDOS	298	67,6	0,23	0,24	C1
SEMBAS	140	11,6	0,08	0,08	C1

Tableau 5 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB au 31 décembre 2017

Evolution en 2017 :

La Commune de Francescas est collectée une fois par semaine en porte à porte.

La collecte est réalisée en régie sur tout le territoire du SMICTOM LGB par 7 BOM tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.

35 tournées sont effectuées par semaine de la manière suivante :

	BOM 1	BOM 2	BOM 3	BOM 4	BOM 5	BOM 6	BOM 7
Lundi	Route de Lavardac Centre Ville Nérac + Inter Route de Francescas + Collège Route de Malle Route de Condom	Vianne Lavardac Vieille route de Lavardac Lavardac	Nérac Mézin Réaup Pouébas Sos Gueyze Sos Meylan	Granges Agglo + Epars Bourran + St Salvy Feugarolles Le paravis+ meneaux St Léger Nicole	Damazan Agglo St Doux + Marque Buzet agglo Monheurt Village PàP Cap du Bosc + Miquela (St léon) Ambrus + Agglo + Epars	Galapian/St Salvy Prayssas Agglo+Lesterne Neguenou Laugnac village + épars Sembas Cours Aiguillon Ventamil + Tuc Blanc / Au Sud de Monbirat	Fioux Nérac PR lange Calignac Moncaut Calignac Espiens Feugarolles
Mardi	Tauziet Jean de Monet Cité Couloumé Cité Castors Lotissement Gendarmerie Asquet Ent Syngentas + Collège Cité Las Brannes + Cariton Route de Serbat + Calignac	Barbaste Nérac Montgaillard Xaintraillles Golf Barbaste	Vielle Route de Lavardac Puy fort Eguille Moncrabeau Moncrabeau Lannes Moncrabeau Mézin Réaup	Aiguillon Agglo	Psm Agglo Psm Coteaux Psm Agglo Psm plaine + pilons St Laurent Agglo + Epars Thouars Agglo + épars	Clermont Dessous Bazens Aiguillon + Ste Radegonde + Pelagat	Le Saumont Fioux Le Nomdieu St Vincent de Lamontjoie Le Nomdieu Francescas PàP Lasserre Nérac
Mercredi	Centre Ville grand Nérac Route de Condom Route d'Agen Route Cauderets Route de Francescas + Collège Route de Nazareth Cité Ladevèze	Vianne (Calezun) Nérac Lavardac Pompiey Lauseignan	Montagnac Bruch Feugarolles Bruch	Bourran (Agglo + Epars) Bourran + St Salvy Dominipech Montpezat Lagarrique	Razimet PàP Cazala St léon PàP Zone Industrielle de Damazan	Madailan St sardos	Villeneuve de Mézin Mézin Pouébas Ste Maure Sos St Pé Ste Maure Lisse Barbaste (Le Béas)
Jeudi	Route d'Andiran Jean de Monet Route d'espions Route d'Agen Calignac Route de Condom Route de Recailiau Route du Roy Route de Lavardac Lotissement les Bruyères Lotissement Hameau de la Devèze	Nérac (Mesplet) Réaup Andiran Mézin Réaup Gueyze Sos Pouébas Mézin Station épuration Barbaste	Mézin Moncrabeau Francescas Le Nomdieu Lamontjoie St Vincent de Lamontjoie Fioux	Fregimont (Agglo + Epars) Montesquieu (Agglo + epars)	Monheurt PàP + Epars St Pierre de Buzet Buzet Epars Aiguillon Ventamil / Tuc Blanc / Le Sud / Monbirat Aiguillon Epars	Lusignan Petit Agglo + Epars Prayssas Agglo + Epars Lacépède Agglo + Epars Nicole Agglo + Epars	Barbaste Le Fréchou Feugarolles pap Moncaut Buzet Epars
Vendredi	Centre ville grand Nérac Route de Condom Petit Nérac + Route d'Agen Tiffon + Ludoparc Rte de Francescas + Collège Route de Malle	Vianne Lavardac Xaintraillles Réaup Golf de Barbaste Lisbonne	Lavardac Lavardac Barbaste Agglo	Aiguillon Agglo	Damazan Agglo + Buzet agglo + conteneur bas du château Chemin de bourneau Escoubottes Psm Agglo + Epars + 2 cont. Cr. Larroque	Aiguillon Pelagat Port Ste Marie plaine St Laurent agglo Bazens village +Tivoli Ste Radegonde Galapian agglo + épars St Salvy agglo	St Léger Epars Monheurt Damazan épars Puch D'agenais

Tableau 6 : Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical au 31 décembre 2017

c. Tonnages collectés

12 047 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées (12 000 en 2016), soit une performance de 269 kg/hab./an.

Mois	BOM 1	BOM 2	BOM 3	BOM 4	BOM 5	BOM 6	BOM 7	BOM SUP ⁽¹⁾	TOTAL
JANVIER	180,5	109,6	128,6	169,8	163,4	117,8	105,9	0	975,6
FEVRIER	164	100,1	120,7	158,2	147,9	104,6	95,4	0	890,9
MARS	188,6	116,5	129	187,1	169,5	122,4	111	0	1 024,1
AVRIL	151,8	97,7	119,2	144,1	140	110,8	95,9	21,9	881,4
MAI	181,8	114,3	126,4	170,8	164,6	125,8	112,8	65,4	1 061,9
JUIN	179,5	113,8	140,7	174,3	170,5	126,6	111,9	30,1	1 047,4
JUILLET	184	119,9	143,4	169,4	170,2	136,7	126,3	6,6	1 056,5
AOUT	197,5	133,7	154,8	174	171,5	155,4	140,4	31,3	1 158,6
SEPTEMBRE	179,1	107,7	134,9	169,4	171,1	124,7	120,8	10,7	1 018,4
OCTOBRE	179,9	106,7	134,1	177,7	174,1	130,3	114,8	11,5	1 029,1
NOVEMBRE	166	100,1	125,4	164,8	160,8	113,6	105,8	8,4	944,9
DECEMBRE	169,6	99,1	130,4	152,1	158	113,3	113,7	22	958,2
TOTAL	2 122,3	1 319,2	1 587,6	2 011,7	1 961,6	1482	1 354,7	207,9	12 047

(1) Les bennes supplémentaires sont utilisées lors des rattrapages des jours fériés.

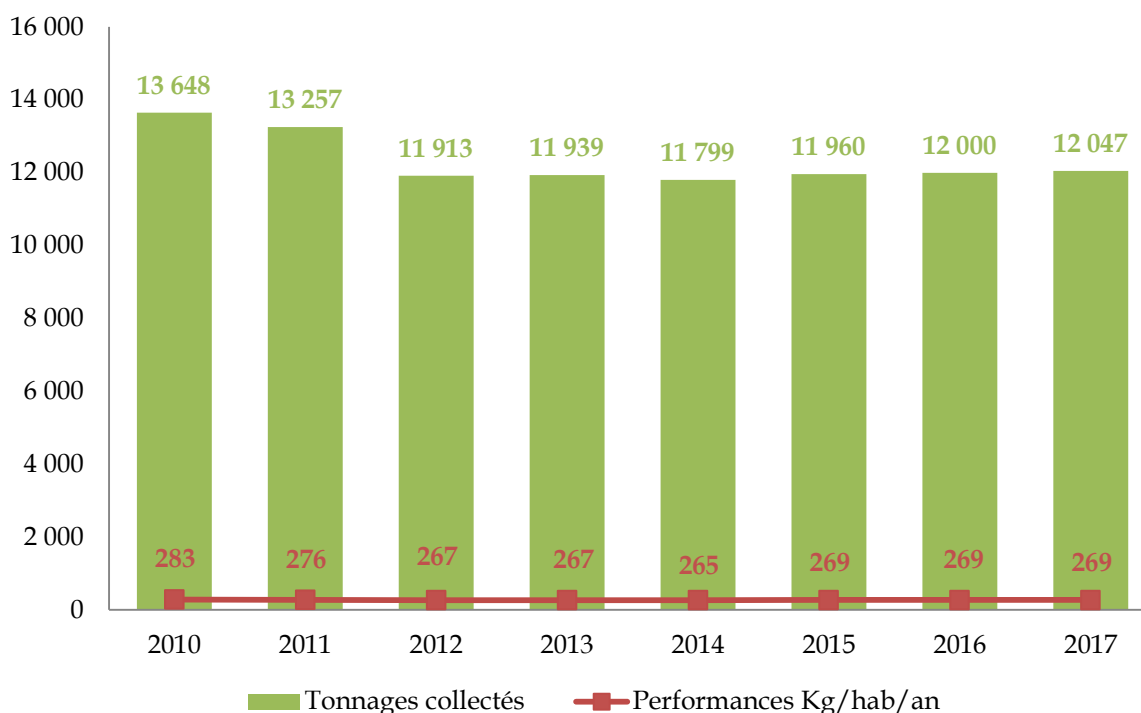
Tableau 7 : Tonnages des ordures ménagères collectées par circuit et par mois

Nombre d'habitants desservis	Tonnages collectés 2017	Ratio de collecte SMICTOM LGB (en kg/hab./an)	Ratio de collecte Départemental ⁽²⁾ (en kg/hab./an)	Ratio de collecte Régional ⁽²⁾ (en kg/hab./an)	Ratio de collecte National ⁽²⁾ (en kg/hab./an)
44 721	12 047	269	262	250	269

(2) Source SINOE - Enquête nationale ADEME 2013/Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

Tableau 8 : Tonnages des ordures ménagères collectées et performances de collecte

L'année 2017 confirme la **stabilisation du tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées depuis 2012.**



Graphique 3 : Evolution des tonnages de collecte des ordures ménagères

d. Traitement

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole (lieu-dit « Couillit »), site géré par ValOrizon.

Le rapport annuel d'activité de ValOrizon est consultable sur leur site Internet à l'adresse suivante : www.valorizon.com ou à leur siège, chemin de Rieulet, ZAE de la Confluence, 47160 DAMAZAN

Principe de fonctionnement

Les ordures ménagères résiduelles sont stockées dans des alvéoles isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

Les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et se sont chargées de différents polluants) sont récupérés en fond d'alvéole par des drains.

Des pompes haute pression refoulent ces lixiviats vers un bassin de décantation de 4 480 m³. Ils sont ensuite traités sur site par une station biologique couplée à de la microfiltration avant leur rejet en milieu naturel.

Les biogaz (gaz généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques) sont aspirés dans des puits verticaux et dirigés vers une unité de valorisation. Elle permet de produire de l'électricité à partir du biogaz par l'intermédiaire de 3 micro-turbines.

2. COLLECTE SÉLECTIVE MULTI-MATÉRIAUX



a. Définition

Les **déchets recyclables** sont ceux qui, **une fois triés, vont servir à la fabrication d'objets.**

Ils se classent en 6 grandes catégories :

- **Les emballages métalliques :** boîtes de conserve, aérosols, bidons et barquettes métalliques ;
- **Les emballages en verre :** bouteilles, bocaux et pots ;
- **Les bouteilles et les flacons en plastique** y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise et de ketchup ;
- **Les boîtes en carton ;**
- **Les briques alimentaires ;**
- **Les papiers :** journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, lettres, enveloppes...



b. Organisation de la collecte

SECTEUR	ORGANISATION DE LA COLLECTE
<u>ZONE 1</u> : AIGUILLON, AMBRUS, BAZENS, BUZET-SUR-BAÏSE, DAMAZAN, PORT-SAINTE-MARIE ET VIANNE	Papiers et emballages recyclables collectés en porte à porte en mélange, en régie à l'aide d'une benne traditionnelle Emballages en verre collectés en apport volontaire en régie Sur les extérieurs non desservis en porte à porte, collecte en point d'apport volontaire en régie
<u>ZONE 2</u> : BARBASTE, LAVARDAC ET ZONES PAVILLONNAIRES DE NERAC	Emballages recyclables collectés en porte à porte en régie à l'aide d'une benne traditionnelle (sauf pour les zones pavillonnaires de Nérac, collecte hippomobile par un prestataire) Emballages en verre et papiers collectés en apport volontaire en régie Sur les extérieurs non desservis en porte à porte, collecte en point d'apport volontaire en régie
<u>ZONE 3</u> : CENTRE HISTORIQUE DE NERAC	Déchets recyclables collectés en porte à porte par un prestataire (<i>collecte hippomobile</i>) <i>Lors de la collecte, les agents trient les déchets recyclables en 3 catégories : Verre, Papiers et Emballages Recyclables.</i>
<u>ZONE 4</u> : AUTRES COMMUNES	Collecte en apport volontaire en régie

Figure 5 : Organisation de la collecte sélective au 31 décembre 2017

Evolution en 2017 :

Dès le 1^{er} janvier 2017, sur les zones pavillonnaires de Nérac, la collecte des emballages en verre et des papiers en porte à porte a été remplacée par une collecte en apport volontaire. Sur les communes de Bruch, Thouars-Sur-Garonne, Saint-Laurent et Xaintrailles, au vu des faibles tonnages d'emballages recyclables collectés, la collecte des déchets recyclables s'effectue désormais en apport volontaire.

En plus de ceux existants, 7 points tri ont été installés courant décembre 2016.

- **Collecte en porte à porte : Fréquences et jours de collecte**

La collecte des déchets recyclables en porte à porte s'effectue 1 fois par semaine sauf sur la commune d'Ambrus, commune rurale, où elle est bi-mensuelle.

ALBRET COMMUNAUTE	Jours de collecte					Fréquence de collecte
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
BARBASTE						C1
BUZET-SUR-BAÏSE						C1
LAVARDAC						C1
VIANNE						C1
CC DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS						
AIGUILLON <i>Route de Ventamil</i>						C1
AIGUILLON <i>Centre, Le Beylan, Pélagat, Le Roc, La Lisse, Treilles et Epars</i>						C1
AMBRUS		1 ^{er} et 3 ^{ème} du mois				C0,5
BAZENS						C1
DAMAZAN						C1
PORT-SAINTE-MARIE						C1

Tableau 9 : Fréquences et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte

- Collecte en point d'apport volontaire

- **Points tri**

Les déchets triés par les ménages sont déposés dans des lieux spécifiques, situés en des points répartis sur les communes.

Chaque point comprend au minimum 1 borne pour chacun des trois flux :

- verre ;
- papiers ;
- emballages légers.



Le nombre et l'emplacement de ces points conditionnent les performances. La norme préconisée est au minimum de 1 point par tranche de 500 habitants pour obtenir des résultats optimums.

La collecte des points d'apport volontaire s'effectue en régie sur l'ensemble du territoire.

Les bornes « emballages légers » sont collectés au minimum en fréquence C1, celles du verre et des papiers le sont en fréquence C 0,5.

Ils se répartissent comme suit :

ALBRET COMMUNAUTE	EMPLACEMENTS
ANDIRAN	Au bourg
BARBASTE	Rue Jean Jacques Rousseau (à côté de la caserne des pompiers) Rue Duprat Déchèterie ZA de Comblat Lauseignan (Au bourg)
BRUCH	Allée du True (Ateliers municipaux) En face du terrain de pétanque
BUZET-SUR-BAÏSE	Capitainerie
CALIGNAC	Chemin communal n°5 de Pérouat derrière la mairie
ESPIENS	Au bourg, Place de la tour
FEUGAROLLES	Rue de la gare
FIEUX	Parking du cimetière
FRANCESSAS	Déchèterie Route de Lasserre Boulevard du midi sur le terrain de pétanque
LE FRECHOU	Au bourg
LAMONTJOIE	Au bourg, Route d'Astaffort
LANNES	Parking du cimetière
LASSERRE	En face de la mairie
LAVARDAC	Lieu-dit la tuilerie Route de Vianne Place du Forail (à côté de la salle des fêtes) Avenue des Grands Champs (à côté du cimetière)
MEZIN	Parking du Collège Boulevard du Couloumé Déchèterie ZA de l'Ange
MONCAUT	Rue du jeu de boules
MONCRABEAU	Parking de la salle de sport Bord de Baïse (à côté du pont)
MONTGAILLARD	Au bourg
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Au bourg, Rue des promenades
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles
NERAC	Déchèterie Place des courses Cimetière place du Forail Parking Leader Price, route de Lavardac Lieu-dit Le Couloumé (en face le Lycée Jacques de Romas) Lieu-dit Le Bourdilot Lieu-dit Cariton (Impasse du Béarn) Route de Francescas (Lycée agricole Armand Fallières) Nazareth
LE NOMDIEU	Route de Saumont D 294
POMPIEY	Au bourg
POUDENAS	Au bourg à côté de la salle des fêtes
REAUP-LISSE	Parking de la mairie de Réaup et de Lisse
SAINT-LAURENT	Ateliers municipaux
SAINT-PE-SAINT-SIMON	Lieu-dit les Tarrits, entrée du village
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	Parking du cimetière, Lieu-dit Lasalle
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	Parking du cimetière
LE SAUMONT	Au bourg
SOS-GUEYZE-MEYLAN	Lieu-dit Laprade, Rue des Capots Meylan (derrière salle des fêtes)
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine, terrain de tennis
VIANNE	Chemin du Marcon (complexe sportif) Jardin Jean Moulin
XAINTRAILLES	Au bout de la Rue Pigeon blanc, route de Buzet En face la mairie

C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	EMPLACEMENTS
AIGUILLON	Services Techniques, Rue Georges Sand
BAZENS	Au bourg
BOURRAN	Salle des fêtes Saint Brice
CLERMONT-DESSOUS	Fourtic (Parking en face de l'école) Saint Médard
COURS	Cimetière
DAMAZAN	Déchèterie ZAE de la Confluence
FREGIMONT	Route de Saint Salvy
GALAPIAN	Parking du bourg
GRANGES-SUR-LOT	Salle des fêtes
LACEPEDE	Parking du cimetière
LAGARRIGUE	Parking salle des fêtes
LAUGNAC	Au bourg, place André Pédoussaut
LUSIGNAN-PETIT	Croix de Félix
MADAILLAN	Parking de la mairie
MONHEURT	Lieu-dit La gravière
NICOLE	Parking en face du cimetière
PORT-SAINTE-MARIE	Déchèterie
PRAYSSAS	Déchèterie Parking des halles
PUCH-D'AGENAIS	Voie communale 205, Lieu-dit Acacias (salle des fêtes)
RAZIMET	Salle des fêtes
SAINT-LEGER	Route du Cimetière
SAINT-LEON	A côté de la mairie
SAINT-SALVY	Salle des fêtes
SAINT-SARDOS	Au bourg
SEMBAS	Parking du cimetière

Tableau 10 : Emplacements des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB

La cartographie de ces emplacements est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <http://www.smictomlgb.fr/fr/le-tri/les-consignes-de-tri/les-dechets-recyclables-en-point-dapport-volontaire.html>.

▪ **Bornes à verre**

ALBRET COMMUNAUTE	EMPLACEMENTS
BUZET-SUR-BAÏSE	Rue du Ruisseau de la paix (Salle polyvalente) Boulevard de la République (Parking du marché) Rue Maurice Luxembourg (Parking de l'église)
LAVARDAC	Avenue de la gare Rue de la Cale
VIANNE	Calezun

C.C DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS	EMPLACEMENTS
AIGUILLON	Avenue Lattre de Tassigny (terrain de pétanque), Lieu-dit Pélagat (en face du cimetière), Rue de la Résistance, Sainte Radegonde (à côté de l'ancienne église), Place d'Arcole, Allée Charles de Gaulle (à côté du lycée), Résidence la Cibadère, Rue de Saint-Maur, Saint-Côme, Avenue du 8 mai 1945, Rue Jules Ferry, Résidence Marcel Prévost
AMBRUS	A côté de la mairie
BAZENS	Tivoli
DAMAZAN	Boulevard de la République (salle Gilbert Cabaré) Rue du Mesnil les Hurlus (derrière le café du midi) Boulevard du Général de Gaulle
PORT-SAINTE-MARIE	Esplanade Saint Clair (Salle Saint Clair) Voie communale n°2 (Pont noir)

Tableau 11 : Emplacements des bornes à verre

c. Tonnages collectés

2 533 tonnes de déchets recyclables ont été collectées (2 598 en 2016). Soit une performance de 57 kg/hab./an.

- En porte à porte

342 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en porte à porte (632 en 2016).

AIGUILLON, AMBRUS, BAZENS, BUZET-SUR-BAÏSE, DAMAZAN, PORT-SAINTE-MARIE ET VIANNE

Périodes	Communes	Papiers, Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal en mélange
1 ^{ER} TRIMESTRE	AIGUILLON	27,7
	PORT-SAINTE-MARIE - BAZENS	10,3
	DAMAZAN - AMBRUS	7
	BUZET-SUR-BAÏSE - VIANNE	13,1
Total 1 ^{er} trimestre		58,1
2 ^{EME} TRIMESTRE	AIGUILLON	29,5
	PORT-SAINTE-MARIE - BAZENS	11
	DAMAZAN - AMBRUS	7
	BUZET-SUR-BAÏSE - VIANNE	13
Total 2 ^{eme} trimestre		60,5
3 ^{EME} TRIMESTRE	AIGUILLON	26,9
	PORT-SAINTE-MARIE - BAZENS	11,2
	DAMAZAN - AMBRUS	7,2
	BUZET-SUR-BAÏSE - VIANNE	12,7
Total 3 ^{eme} trimestre		58
4 ^{EME} TRIMESTRE	AIGUILLON	27,8
	PORT-SAINTE-MARIE - BAZENS	12,2
	DAMAZAN - AMBRUS	6,1
	BUZET-SUR-BAÏSE - VIANNE	12,4
Total 4 ^{eme} trimestre		58,5
TOTAL		235,1

Tableau 12 : Tonnages des papiers et des emballages recyclables collectés en mélange sur ce secteur

		Papiers, Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal en mélange	
Communes	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an
AIGUILLON	3 027	111,9	37
PORT-SAINTE-MARIE - BAZENS	1 346	44,7	33
DAMAZAN - AMBRUS	864	27,3	32
BUZET-SUR-BAÏSE - VIANNE	1 507	51,2	34
TOTAL	6 744	235,1	35

Tableau 13 : Tonnages et ratio de collecte des papiers et des emballages recyclables sur ce secteur

BARBASTE, LAVARDAC

Périodes	Communes	Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal
1 ^{ER} TRIMESTRE	BARBASTE - LAVARDAC	6,5
2 ^{EME} TRIMESTRE	BARBASTE - LAVARDAC	6,2
3 ^{EME} TRIMESTRE	BARBASTE - LAVARDAC	5,2
4 ^{EME} TRIMESTRE	BARBASTE - LAVARDAC	5,4
Total		23,3

Tableau 14 : Tonnages des emballages recyclables collectés sur les communes de Barbaste et Lavardac

		Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal en mélange	
Communes	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an
BARBASTE - LAVARDAC	2 377	23,3	9,8

Tableau 15 : Tonnages et ratio de collecte des déchets recyclables sur ce secteur

NERAC

Périodes	Communes	Papiers	Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
1 ^{ER} TRIMESTRE	NERAC	4,5	9,7	6,9	21,1
2 ^{EME} TRIMESTRE	NERAC	4,7	11,9	6,1	22,7
3 ^{EME} TRIMESTRE	NERAC	2,5	10,8	6,8	20,1
4 ^{EME} TRIMESTRE	NERAC	5,1	9,6	5,3	20
Total		16,8	42	25,1	83,9

Tableau 16 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur la commune de Nérac

Papiers			Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal			Verre		
Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an
1 280	16,8	13,1	4 251	42	9,9	1 280	25,1	19,6

Tableau 17 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur la commune de Nérac

- En apport volontaire

2 191 tonnes de déchets recyclables ont été **collectées en apport volontaire** (1 966 en 2016).

	Papiers	Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	42,8	23,3	118,2	184,3
FEVRIER	53,9	22,5	86	162,4
MARS	45,9	24,9	110,6	181,4
AVRIL	52,9	24,4	90,1	167,3
MAI	63,7	27,8	75,2	166,7
JUIN	58,6	27,9	105,9	192,3
JUILLET	55	28,2	113	196,1
AOUT	50,2	34,7	150	234,8
SEPTEMBRE	52,7	25,1	123,8	201,6
OCTOBRE	63,4	25,8	92,1	181,4
NOVEMBRE	39,3	25	67,1	131,3
DECEMBRE	77	23,5	90,9	191,4
TOTAL	655,3	313	1 222,8	2 191,1

Tableau 18 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points d'apport volontaire

Papiers			Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal			Verre		
Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an	Population desservie	Tonnages collectés	Ratio kg/hab./an
37 980	655,3	17,3	31 349	313	10	43 521	1 222,8	28,1

Tableau 19 : Tonnages et performance de collecte des papiers, emballages recyclables et verre en apport volontaire

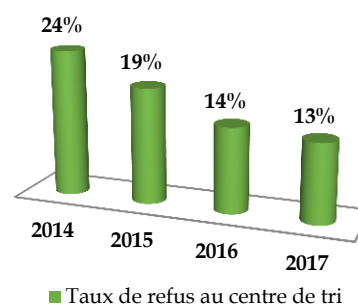
c. Centre de tri

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri de Nicole, géré par la SEML du Confluent.

Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri	Tonnage des refus de tri - Centre de tri	Taux de refus - Centre de tri	Tonnage des déchets recyclables expédiés (avec tri)	Total des tonnages des déchets recyclables	Taux de refus
635,8	84,6	13%	559,8	2 923,7	3%

Tableau 20 : Bilan sur le tri des déchets recyclables

Le taux de refus sur le centre de tri se stabilise (13% en 2017 contre 14% en 2016).

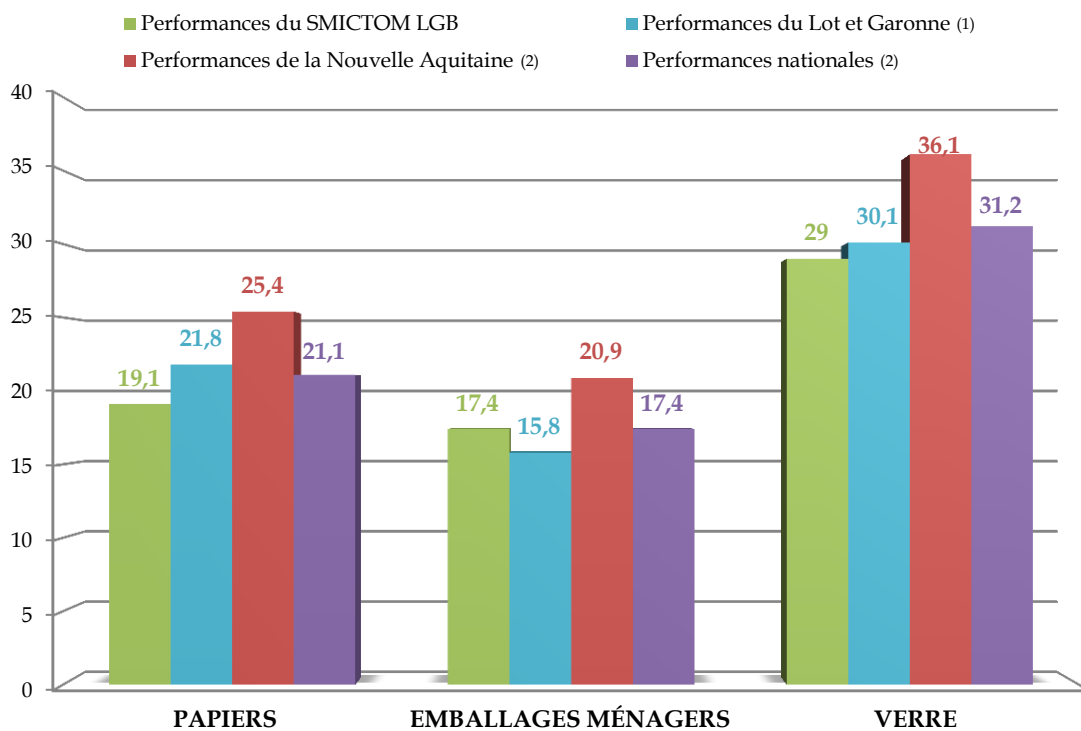


- Performances de tri

Elles sont calculées à partir des tonnages repris et en tenant compte des stocks initiaux et finaux.

	2016			2017		
	Tonnages	Population	Performances (kg/hab./an)	Tonnages	Population	Performances (kg/hab./an)
PAPIERS	870,1	44 612	19,5	853	44 721	19,1
EMBALLAGES MENAGERS	769,7	44 612	17,2	777,6	44 721	17,4
Cartons (cartonnettes + cartons des déchèteries)	532,8	44 612	11,9	546,4	44 721	12,2
Briques alimentaires	25,3	44 612	0,6	20,5	44 721	0,5
Bouteilles et flacons en plastique	138,9	44 612	3	132,6	44 721	3
Emballages métalliques	75,9	44 612	1,7	78,1	44 721	1,8
VERRE	1 288	44 612	28,9	1 293,1	44 721	29
Total	2 931	44 612	65,6	2 923,7	44 721	65,4

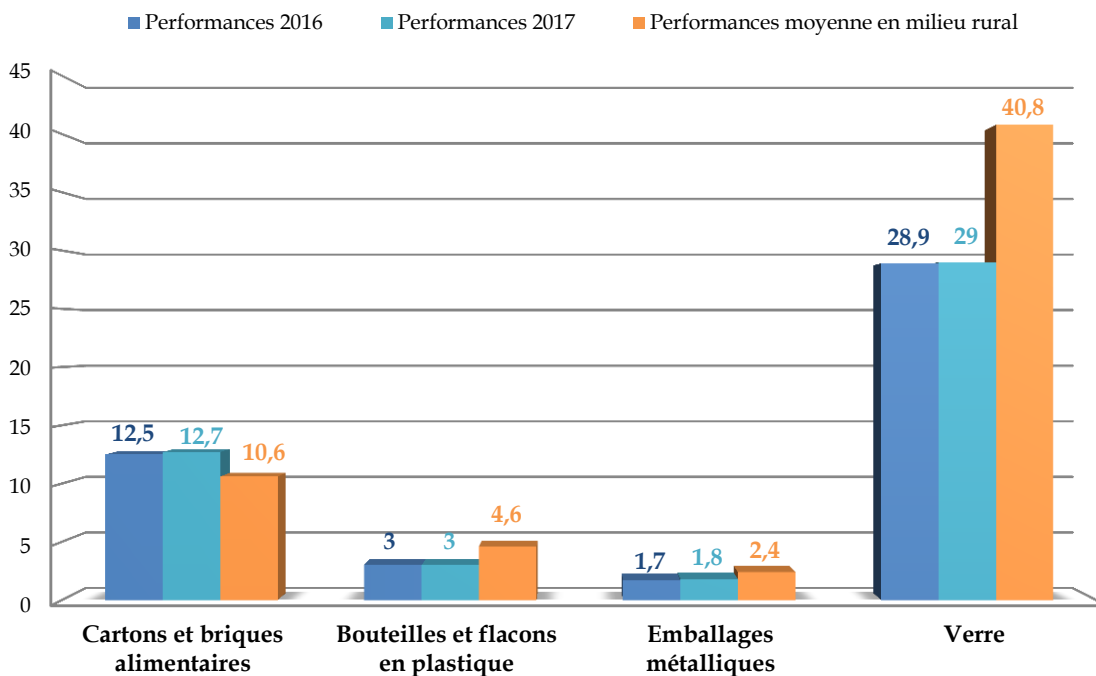
Tableau 21 : Evolution des tonnages et des performances de tri



(1) Données départementales 2016 (Source Eco-Emballages)

(2) Ateliers économie circulaire nouvelle Aquitaine du 24 mai 2018 (Eco-emballages)

Graphique 4 : Comparaison des performances de tri du Syndicat avec le niveau départemental, régional et national



Graphique 5 : Evolution des performances de tri

Les performances de tri du SMICTOM LGB sont similaires aux performances moyennes des autres collectivités en milieu rural sauf pour le verre.

• Filières de recyclage

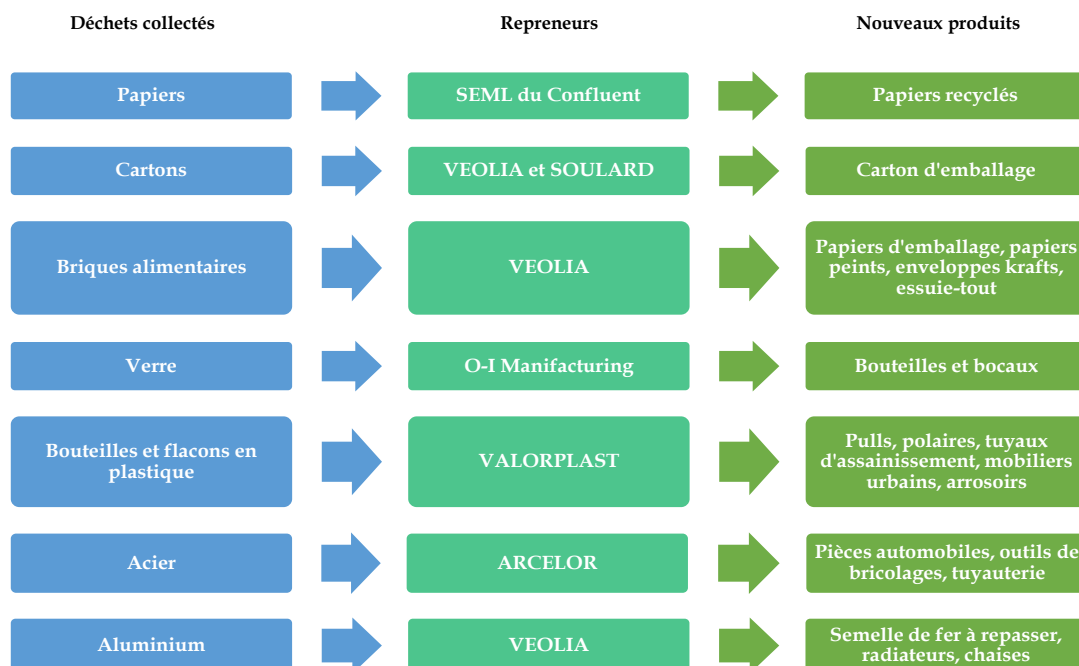


Figure 6 : Les filières de recyclage

Les Eco-organismes

Le contrat avec Eco-emballages :

Eco-emballages est une société agréée par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des emballages ménagers en France.

A ce titre, elle perçoit des contributions financières des entreprises qui conditionnent, distribuent, importent ou mettent sur le marché des produits emballés destinés à la consommation des ménages, afin d'aider financièrement et techniquement les collectivités compétentes pour la collecte et le recyclage.

Le SMICTOM LGB a signé pour 6 ans un contrat « barème E » avec cet organisme, encadrant les filières de recyclage du verre, du carton, du plastique, de l'acier et de l'aluminium.

Ce contrat permet au Syndicat de bénéficier d'un soutien financier sur :

- La collecte sélective, qui tient compte des performances de tri des habitants ;
- Les actions de communication auprès des citoyens pour l'optimisation des collectes sélectives.

La convention avec Ecofolio :

Ecofolio est une société privée agréée par l'Etat pour la collecte des imprimés papiers distribués gratuitement aux particuliers, quelles que soient leur nature et leur fonction.

Dans ce cadre, Ecofolio perçoit des contributions de ses adhérents pour soutenir financièrement les collectivités engagées dans la collecte et la valorisation des papiers.

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec cet éco-organisme dans le cadre de la collecte sélective des Journaux/Magazines.

Ainsi Ecofolio, sur justificatif de recyclage des repreneurs, apporte au SMICTOM LGB un soutien financier pour le tri et le recyclage des déchets.

3. COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

a. Définition

Les **déchets verts** sont des **résidus d'origine végétale issus de l'activité de jardinage des particuliers**. Il s'agit principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haie, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse.



b. Organisation de la collecte



Elle est assurée en porte à porte en zone pavillonnaire sur les communes d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port-Sainte-Marie et Vianne. Elle s'effectue en régie.

Les déchets verts sont collectés **uniquement dans des bacs de 240 litres spécifiques**.

c. Fréquences et jours de collecte

Les collectes des déchets verts en porte à porte ont été effectuées dans les conditions suivantes :

- 1 collecte mensuelle en janvier, février et décembre ;
- 2 collectes par mois le reste de l'année.

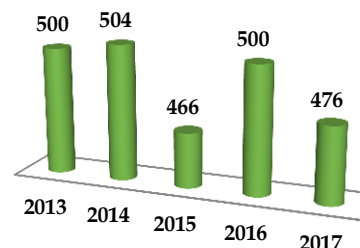
		Jours de collecte				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ALBRET COMMUNAUTE						
BARBASTE						
LAVARDAC						
NERAC	Secteur 1					
	Secteur 2					
VIANNE						
CC DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS						
AIGUILLON						
PORT-SAINTE-MARIE						

Tableau 22 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte

Des **calendriers** spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, ont été réalisés par le SMICTOM LGB. Ils ont été transmis aux Communautés de Communes et aux communes concernées et **mis en accès sur le site internet du Syndicat**.

d. Tonnages collectés

476 tonnes de déchets verts ont été collectées (500 tonnes en 2016)



■ Tonnage des déchets verts collectés en porte à porte

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
AIGILLON - PORT SAINTE MARIE	1,4	2,8	10,1	11,4	19,5	19,1	13,4	5,5	6,2	3,6	10	2,9	105,9
VIANNE - BARBASTE - NERAC-LAVARDAC	9,3	13,2	48,6	40,3	40,2	35,3	33,1	39,4	29	38	31,6	11,6	369,6
TOTAL	10,7	16	58,7	51,7	59,7	54,4	46,5	44,9	35,2	41,6	41,6	14,5	475,5

Tableau 23 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte

e. Valorisation

Les **déchets verts collectés en porte à porte** sont **acheminés** vers des filières de compostage. Pour le secteur nord, ils sont acheminés vers la **plateforme de compostage de Caubeyres** qui est gérée par les jardins d'Aquitaine tandis que pour le secteur sud, ils sont traités sur la **plateforme de Durance**, exploitée par SEDE Environnement.



4. COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Cette collecte concerne tous les Textiles d'habillement, le Linge de maison et les Chaussures (TLC).



a. Consignes de tri

A DÉPOSER DANS DES SACS FERMÉS DE 50 LITRES MAXIMUM

**TOUS VOS TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES
MÊME USÉS OU DÉCHIRÉS**

VÊTEMENTS
Propres et secs :
manteaux, robes, pantalons,
pulls, bonnets, chaussettes,...

CHAUSSURES
liées par paires

LINGE DE MAISON
propres et secs :
torchons, nappes, draps,
rideaux,...

**PETITE
MAROQUINERIE :**
sacs à mains, ceinture,...

ATTENTION !

NE PAS DÉPOSER dans les bornes :

- Les articles humides
- Les textiles souillés par de la peinture, de la graisse ou du solvant

b. Organisation de la collecte



Elle s'effectue en apport volontaire par le biais de bornes.

Deux conventions ont été signées. Une avec l'entreprise à but socio-économique « Le Relais » et l'autre avec l'éco-organisme « Eco TLC ».

« Le Relais » assure **gratuitement la mise en place, l'entretien et la collecte des bornes de tri** (hebdomadaire ou selon le remplissage).

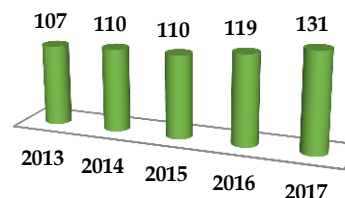
L'éco-organisme « Eco TLC » est quant à lui, agréé par les pouvoirs publics pour percevoir des éco contributions versées par les metteurs en marché afin de gérer les produits en fin de vie.

Ces sommes sont utilisées pour :

- Dresser un état des activités de récupération et de valorisation des TLC ;
- Soutenir financièrement les opérateurs de tri industriel ;
- Encourager le développement de produits éco-conçus ;
- Accompagner les Collectivités Territoriales dans leurs actions de communication.

c. Tonnages collectés

131 tonnes de textiles ont été collectées (dont 33 tonnes en déchèterie) **contre 119 tonnes en 2016, soit une performance de 2,9 kg/hab./an.**



■ Tonnage des textiles collectés en apport volontaire

ALBRET COMMUNAUTE	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2016	Tonnages collectés 2017
ANDIRAN	Au bourg	05/04/2012	1,5	1
BARBASTE	Boulevard Jean Jacques Rousseau Déchèterie	05/04/2012	5,6	5,4
		06/01/2012	5,8	4,8
BRUCH	Atelier municipal	05/04/2012	2,2	2,3
BUZET-SUR-BAISE	Salle des fêtes	05/04/2012	3	2,2
CALIGNAC	Parking mairie	05/07/2012	1,6	1,9
FEUGAROLLES	Salle des fêtes	05/04/2012	3,8	3,8
FIEUX	Parking du cimetière	05/04/2012	0,9	1,6
FRANCESSAS	Déchèterie	06/01/2012	1,5	2
LAMONTJOIE	Au bourg	05/04/2012	2,3	2,4
LAVARDAC	Bric à Brac Lieu-dit Laprade Super U	01/09/2017	0	4,5
		05/04/2012	3,5	4,2
		01/09/2016	0,05	0,3
MEZIN	Parking du Collège Déchèterie	05/04/2012	4,9	4,5
		10/01/2012	1,8	1,8
MONCAUT	Lieu-dit Fonbilan	21/11/2012	1,9	1,9
MONCRABEAU	Parking Salle des sports	05/04/2012	1,5	1,4
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Rue des promenades	21/11/2012	1,3	1,6
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles	11/05/2012	2,4	2,2
NERAC	Place du Foirail Déchèterie Magasin Uni Vert Station d'épuration Secours populaire	05/04/2012	8,3	8,5
		06/01/2012	9	10,1
		13/01/2013	1,8	1,2
		12/06/2015	3,1	4,1
		01/11/2016	0,5	0
LE NOMDIEU	Lieu-dit Castera	05/04/2012	1,3	1,3
POMPIEY	Parking de la mairie	05/04/2012	1,1	0,8
SAINT-LAURENT	Ecole	05/04/2012	1,7	1,9
SAUMONT	Au bourg	11/05/2012	1,3	1,7
SOS-GUEYZE-MEYLAN	Rue des Capots	05/04/2012	2	1,3
VIANNE	Ecole	05/04/2012	3,7	3,4
C.C. DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS				
AIGUILLON	Services techniques -Rue Georges Sand Parking Intermarché	18/04/2012	4,1	4,4
		07/03/2012	6,2	7,2
BOURRAN	Salle des fêtes	20/04/2012	2,4	2,7
DAMAZAN	Déchèterie	10/01/2012	4,1	5,6
LAUGNAC	Au bourg - Place André Pédoussaut	20/04/2012	2,5	2,6
MONTPEZAT D'AGENAIS	Place de la libération	20/04/2012	2,7	3
PORT-SAINTE-MARIE	Parking Intermarché Déchèterie	18/04/2012	5,4	4,9
		07/03/2012	3,6	5
PRAYSSAS	Déchèterie	10/01/2012	2,6	3,7
RAZIMET	Salle des fêtes	15/05/2012	2,6	2,8
SAINT-LEON	Centre communal	02/01/2013	3,5	4
SAINT-PIERRE-DE-BUZET	Salle des fêtes	09/05/2012	0,7	0,8
TOTAL			118,7	130,8

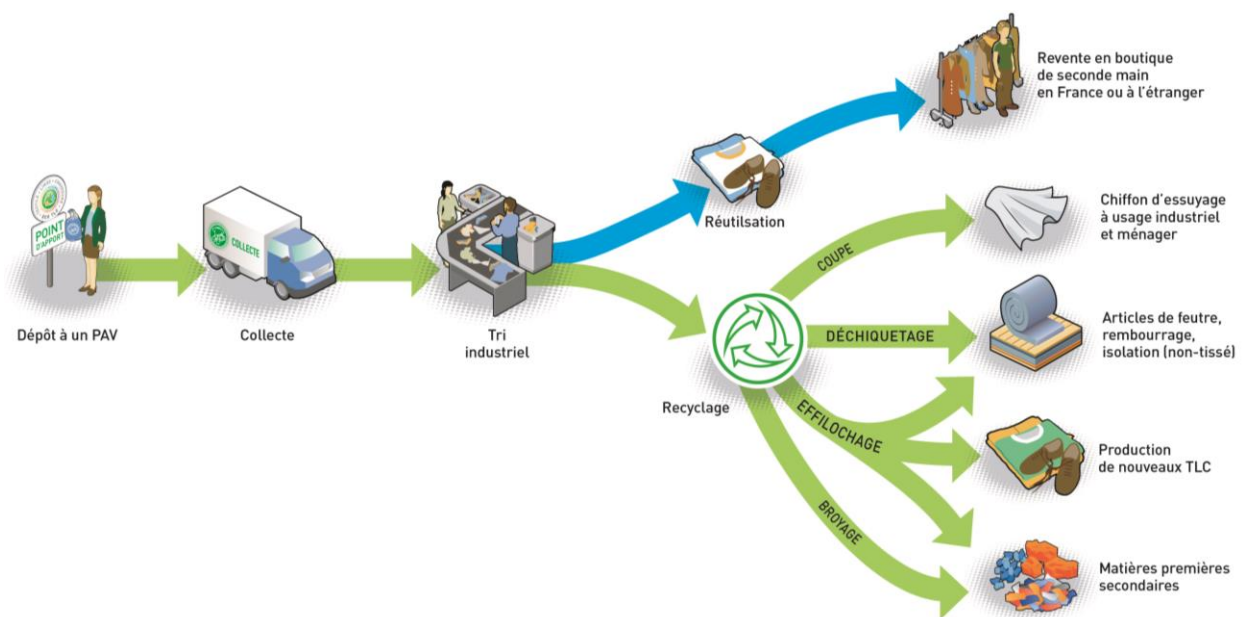
Tableau 24 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire

La cartographie de ces emplacements est consultable à l'adresse suivante : <http://www.lafibredutri.fr/carto>.

Pour visualiser les emplacements, il suffit d'entrer un code postal ou le nom d'une commune

d. Valorisation

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière en vue d'être réutilisés (61%) ou recyclés (36%).



Seuls 3 % des articles ne sont pas réutilisables (du fait de leur état) ni recyclables (du fait de leur matière). Ils sont alors détruits par des entreprises spécialisées, à la charge du Relais.

5. GESTION DES DÉCHÈTERIES



Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** où les **habitants** du territoire du SMICTOM LGB peuvent **déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.**

a. Un réseau de 7 déchèteries

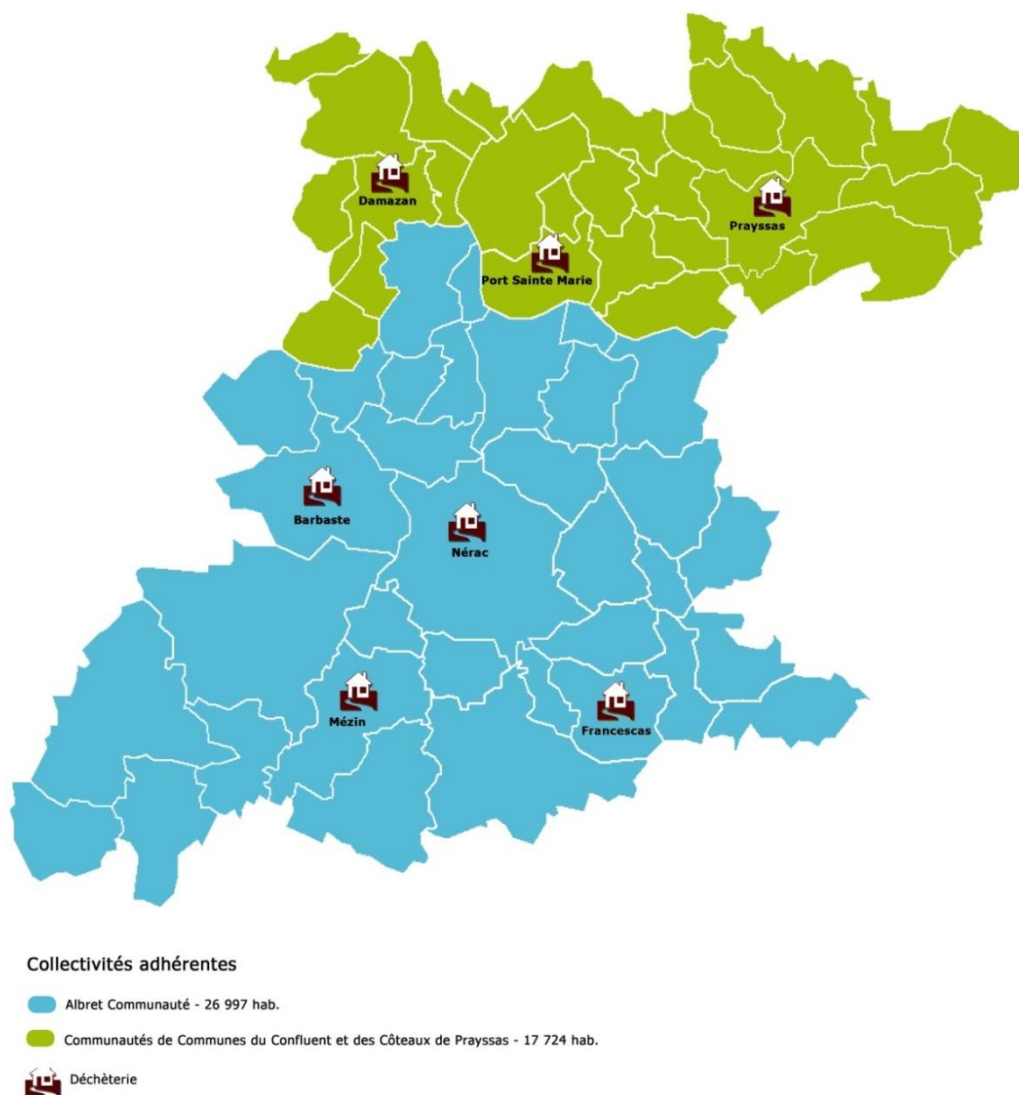


Figure 7 : Le réseau des déchèteries

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
FRANCESSCAS	Fermé	9h - 12h	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
NERAC	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PORT-SAINTE-MARIE	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PRAYSSAS	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

Tableau 25 : Horaires d'ouverture des déchèteries

b. Consignes de tri

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

LES MÉTAUX Objets exclusivement métalliques : radiateurs, cadres de vélo, mobilier en métal, ...	LES CARTONS Tous les cartons d'emballage secs, vidés et pliés.	LES DÉCHETS VERTS Feuilles, tontes de pelouses, tailles de haies, petits élagages, branchages, ...	LES GRAVATS Déchets inertes et matériaux de démolition : béton, parpaings, briques, tuiles, ciment, ...
LE BOIS Palettes, planches, caisses, meubles ou agglomérés, ...	LES ENCOMBRANTS Ensemble des déchets pour lesquels il n'existe pas de filières de recyclage : Revêtements de sols, ...	LES HUILES DE VIDANGE Huiles minérales usagées des véhicules des particuliers	LES HUILES ALIMENTAIRES Huiles végétales (arachide, olive, colza, tournesol, ...) utilisées pour les cuissons et les fritures.
LE TEXTILE Dans des sacs fermés de 50 L maximum : vêtements, chaussures, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures, ...) et linge de maison.	LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES Acides, bases, peintures, colles, vernis, solvants, produits phytosanitaires, radiographies, ...	LES PILES ET BATTERIES Toutes les piles, batteries sèches et batteries des véhicules (automobiles, motos, ...)	LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX Pour les particuliers en automédication : déchets piquants, coupants et tranchants (aiguilles, seringues, bandelettes, ...)
LES LAMPES Néons, lampes fluocompactes et lampes à LED.	LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES		LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES Écrans (téléviseurs, moniteurs, écrans informatiques, ...)

Vous disposez également d'un point tri pour déposer tous les déchets recyclables (journaux, magazines, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, cartonnets, bouteilles, pots et bocaux en verre).

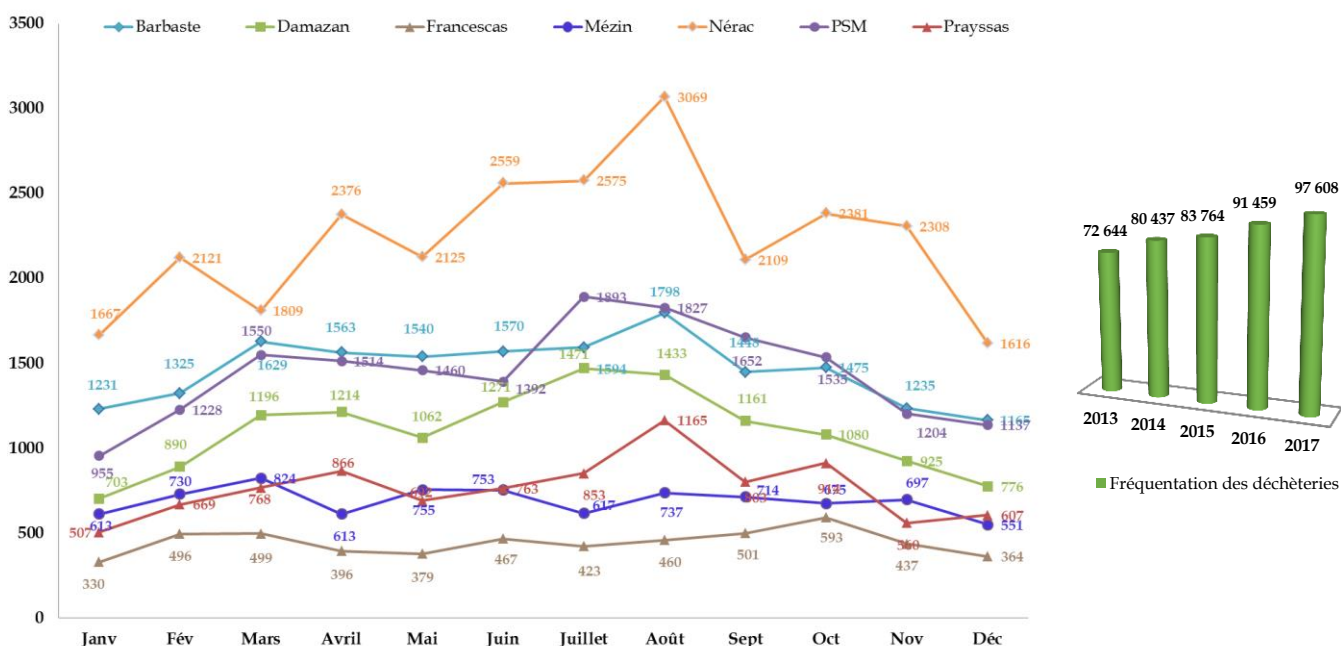
LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE

Ordures ménagères	Déchets putrescibles (hors déchets verts)	Plastiques agricoles	Pneumatiques	Déchets à base d'amiante	Bouteilles de gaz	Extincteurs	Médicaments
-------------------	---	----------------------	--------------	--------------------------	-------------------	-------------	-------------

Par mesure de sécurité, le gardien de la déchèterie peut refuser tout autre déchet susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens.

c. Fréquentation des déchèteries

Les déchèteries du SMICTOM LGB ont accueilli près de 98 000 visiteurs soit plus de 8 000 visiteurs par mois répartis de la manière suivante :

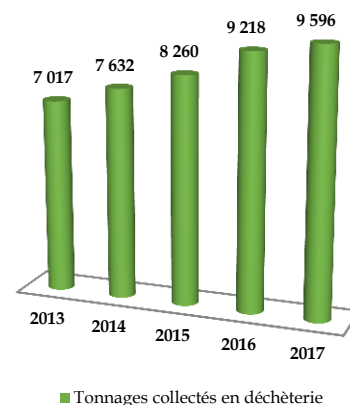


Graphique 6 : Evolution de la fréquentation des déchèteries pendant l'année 2017

d. Tonnages collectés

9 596 tonnes de déchets ont été reçues en déchèterie (9 218 en 2016), soit une performance de collecte de 215 kg/hab./an (206 kg/hab./an en 2016).

Parallèlement à la fréquentation, les tonnages collectés en déchèterie augmentent chaque année, depuis 2013.



	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
MÉTAUX	74,7	49,5	31,6	40,9	111,4	95,9	54,6	458,6
CARTONS	54,5	37,3	20,5	38,7	165,2	52	27,6	395,8
DÉCHETS VERTS	441,2	286,1	127,3	133,1	780,7	395,1	248,1	2 411,6
GRAVATS	502,6	247,2	176,2	97,2	788,2	453,8	177,6	2 442,8
BOIS	174,8	87,8	65,6	106	277,5	255,5	141,8	1 109
MOBILIER USAGÉ	87,9	86,6			186,5			361
TOUT-VENANT	294,6	217,7	111,1	191,6	463,4	363,8	211,9	1 854,1
HUILES DE VIDANGE	2,6	2,7	0,9	2,4	3,6	3,6	1,8	17,6
HUILES ALIMENTAIRES	0,3	0,7	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	2,2
TEXTILES	4,8	5,6	2	1,8	10,1	5	3,7	33
LAMPES	1,2							1,2
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUE (DEEE)	74	51,1	31,9	41,8	108,7	94,5	50,6	452,6
BATTERIES	1,6	1,4	0,4	0,7	2	1,8	1,8	9,7
PILES	3,9							3,9
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	2,7	2,6	0,5	0,2	4	3,4	2,2	15,6
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,07	0,02	0	0	0,06	0,03	0,045	0,22
RADIOGRAPHIES	0,5							0,5
LAINES DE VERRE	19,8	6,6						26,4
CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	0,14	0,1	0,03	0,045	0,034	0,042	0,032	0,42
TOTAL								9 596,2

Tableau 26 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie

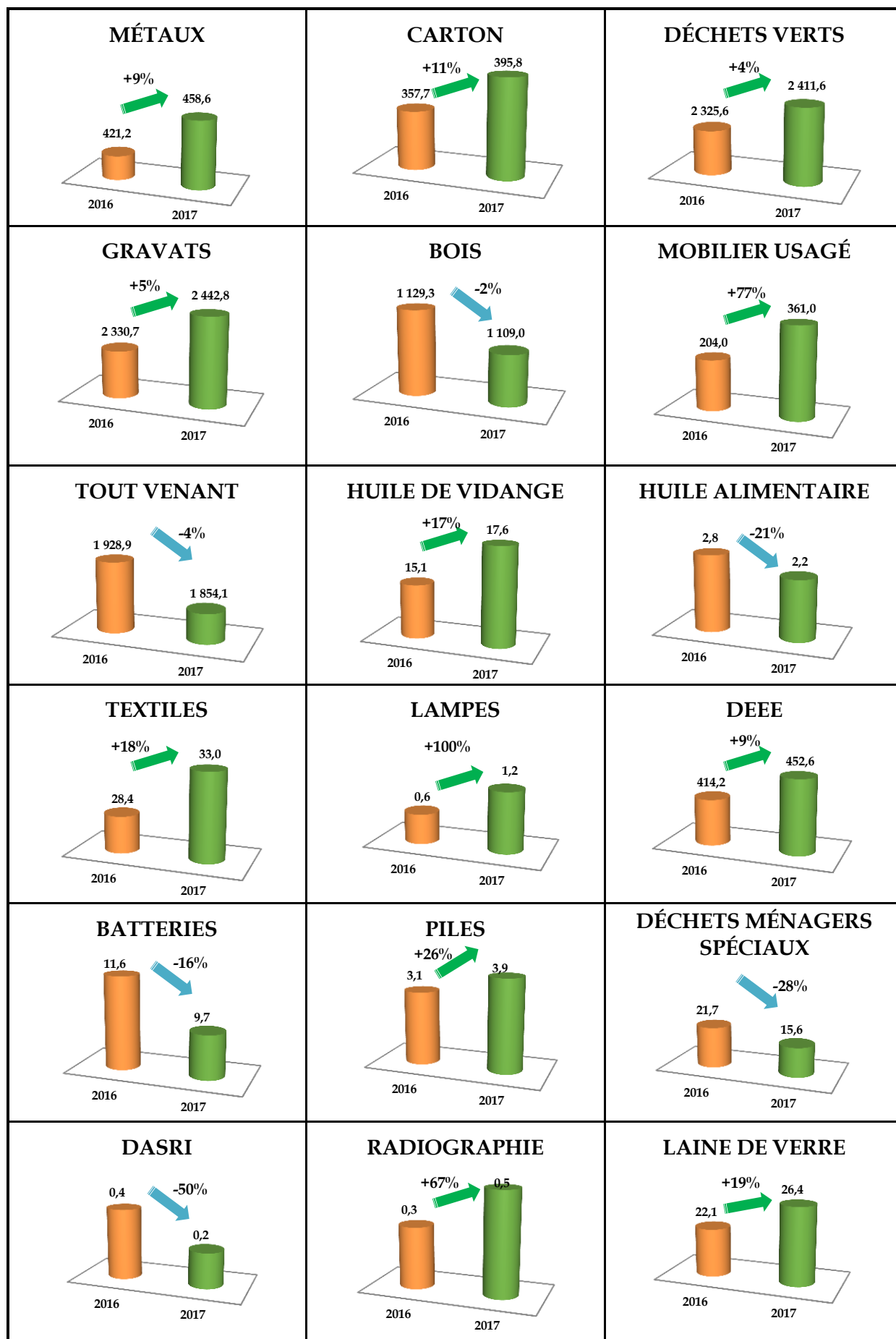


Tableau 27 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie

e. Circuit de valorisation

72,7 % des déchets collectés en déchèterie sont valorisés.

Déchets collectés	Filières / Prestataires	Traitement
MÉTAUX	Aliarec environnement (47)	Recyclage : <i>nouveaux objets métalliques</i>
CARTON	Véolia (47)	Recyclage : <i>nouveaux cartons</i>
DÉCHETS VERTS	Etablissement de Mahourat (ZN) (47) Sede environnement (ZS) (47)	Compostage sur les plateformes de Caubeyres et de Durance
GRAVATS	SMICTOM LGB (47) Gravière de Saint Laurent (47)	Enfouissement et remblaiement (25%) : <i>ISDND de Fauillet</i> Valorisation (75%)
BOIS	SEOSSE (40)	Recyclage (98%) : <i>transformation en aggloméré et récupération des métaux</i> Enfouissement (2%)
MOBILIER USAGÉ	DRIMM (31)	Recyclage (65%) : <i>Panneaux de particules, isolants, tuyaux en plastique</i> Valorisation énergétique (24%) Elimination (11%) <i>principalement enfouissement</i> ⁽¹⁾
TOUT VENANT	SMICTOM LGB (47) VALORIZON (47)	Enfouissement sur l'ISDND de Fauillet (86%) et enfouissement sur l'ISDND de Nicole (14%)
HUILE DE VIDANGE	CHIMIREC (40)	Recyclage : <i>régénération nouvelles huiles</i>
HUILES ALIMENTAIRES	ECOGRAS (33)	Valorisation : <i>transformation en biodiesel</i>
TEXTILES	LE RELAIS (32)	Réutilisation et recyclage (97%) : <i>chiffons d'essuyage, isolation, matières premières secondaires</i> , Elimination (3%)
LAMPES	RECYLUM	Recyclage (92%), stockage (6%) et incinération (2%)
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	ECOSYSTEMES	Recyclage (81%), valorisation énergétique (7,5%) et élimination en filières spécialisées (11,5%)
PILES	COREPILE	Recyclage en nouveaux produits
BATTERIES	ALIAREC (47)	Recyclage en nouveaux produits
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	SIAP (31)	Incinération
DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	SEML du Confluent (47)	Incinération dans des fours spécifiques
RADIOGRAPHIES	SCOP ARCHIMEDE (47)	Recyclage
LAINE DE VERRE	SMICTOM LGB	Enfouissement sur l'ISDND de Fauillet
CARTOUCHES D'IMPRIMANTES	CORE Landes Pyrénées (40)	Réemploi (27%) et enfouissement (73%)

Légende : (1) Données d'Ecomobilier pour l'année 2016
(ZN) : Zone nord
(ZS) : Zone sud

Tableau 28 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

6. BILAN

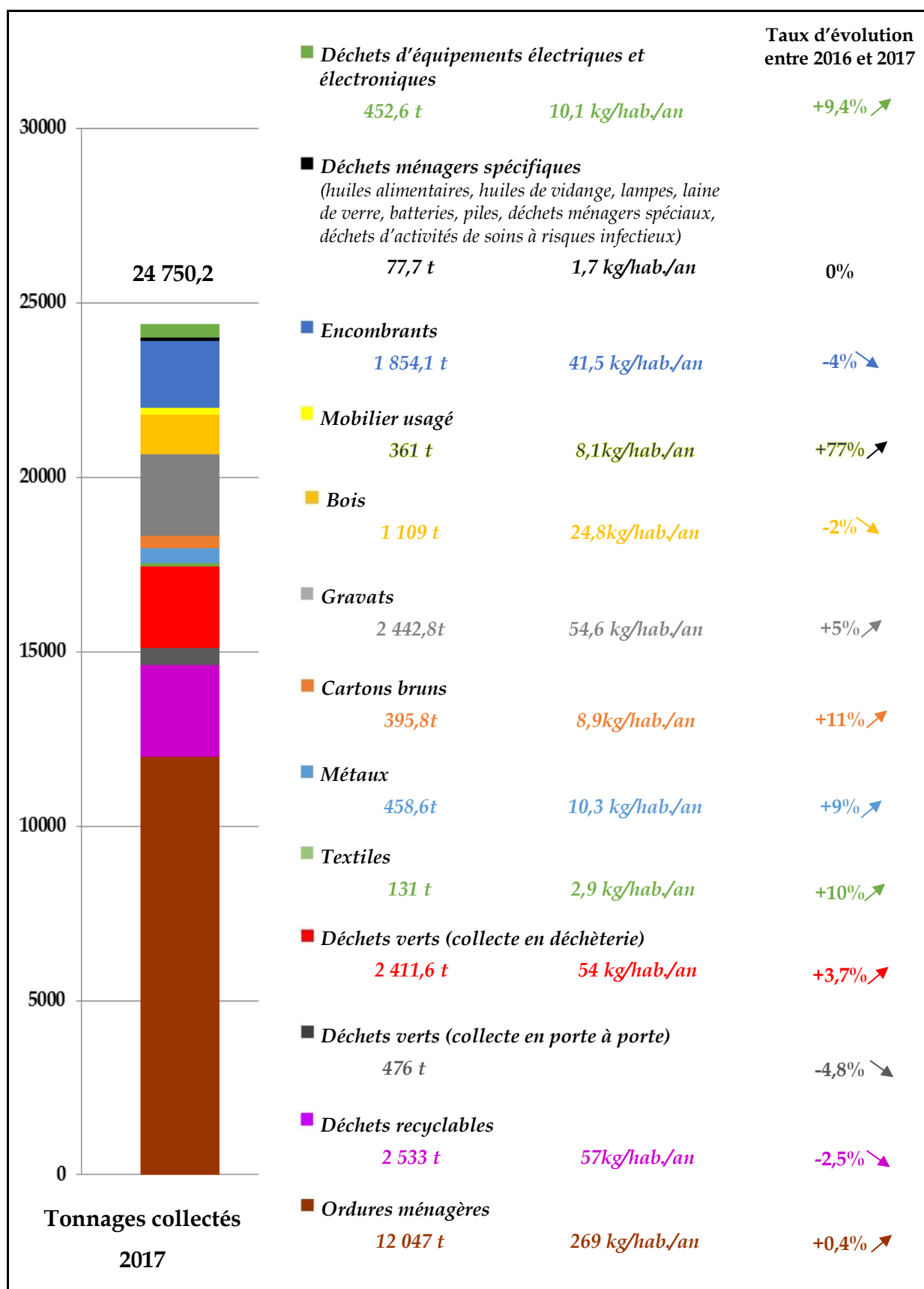
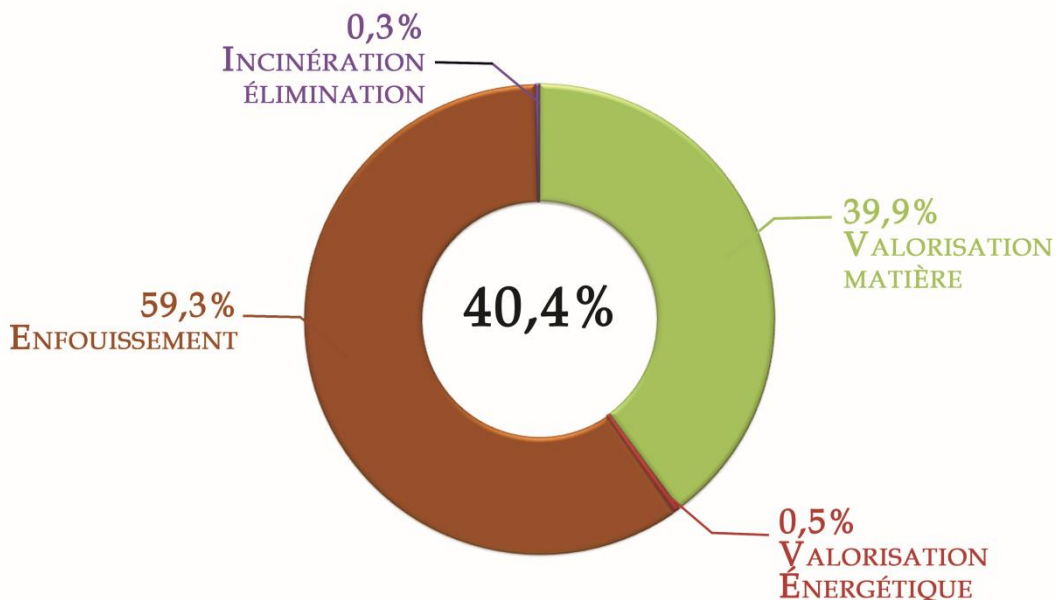


Figure 8 : Bilan 2017 des collectes des déchets ménagers

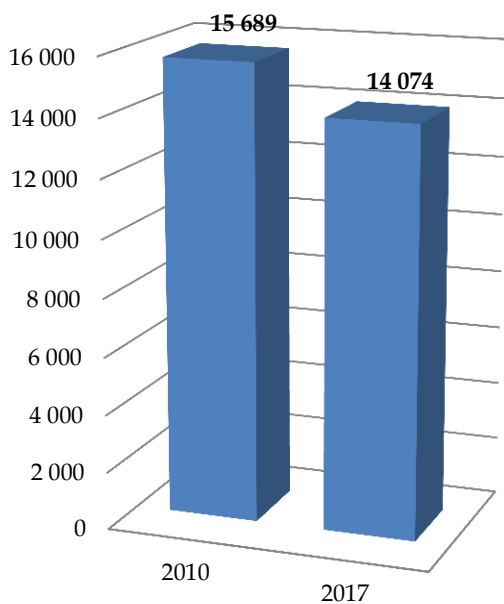
Taux global de valorisation matière et énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés

Objectif de la Loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte :
55% en 2020

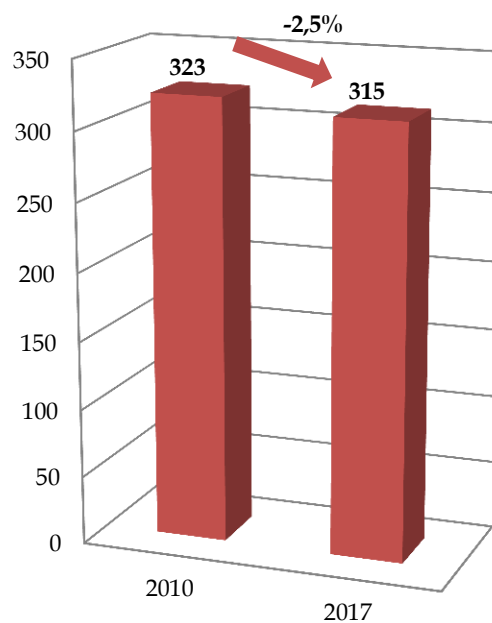


Quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Tonnages de déchets admis en installation de stockage (hors gravats)



Ratios de déchets admis en installation de stockage (hors gravats) en Kg/hab./an



7. EXPLOITATION DE L'ISDND DE FAUILLET

Cette installation est exploitée par le SMICTOM LGB.

Le Rapport Annuel 2017 sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Fauillet est consultable au siège du SMICTOM LGB -17, Avenue du 11 novembre – 47190 AIGUILLON.

a. Présentation de l'installation

LOCALISATION	L'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Fauillet est située sur la commune de Fauillet au lieu-dit « Lalanne de Saint Germain »
SUPERFICIE D'EXPLOITATION	7,85 Ha
ARRÊTÉS D'EXPLOITATION	Nouvel arrêté n°47-2017-12-27-001 du 27 décembre 2017 portant prolongation de l'autorisation d'exploiter l'ISDND de Fauillet. Il est complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 2011325-008 du 21 novembre 2011. Il autorise la poursuite de l'exploitation du site jusqu'au 31 décembre 2018.
CAPACITÉ MAXIMUM ANNUELLE DE STOCKAGE DE DÉCHETS	3 600 tonnes

b. Règlement intérieur du site

Un règlement intérieur fixe les **conditions d'accès** au site, sa **définition** et son **organisation**.

- **Rappel des consignes de dépôts imposées par l'arrêté préfectoral**

Le **centre d'enfouissement** technique **accueille** des **déchets inertes**, c'est-à-dire des déchets ultimes non dangereux pour l'environnement et la santé humaine et non valorisables.

Le **déchargement de tout autre déchet** est **interdit** et sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. La récupération et le traitement en centre spécialisé des déchets interdits seront à la charge des déposants. Les dépôts autorisés proviendront d'activités économiques.

DÉCHETS ADMISSIBLES

Les déchets acceptés sont les déchets pour lesquels il n'y a pas actuellement en Lot-et-Garonne de filière reconnue de recyclage ou de valorisation techniquement et économiquement acceptable :

- Béton, briques, plâtre, tuiles et céramiques, asphalte, goudron et produits goudronnés, bitume, terre et cailloux ;
- Déchets de construction, de démolition en mélange ;
- Laine de verre ;
- Verre non recyclable ;
- Matières plastiques (pare chocs et petits déchets en matière plastique) ;
- Déchets de matières plastiques agricoles et industriels (bâches, drains, goutteurs, ficelles, cerclages, films plastiques et emballages plastiques...)

DÉCHETS INTERDITS :

- Tous les fermentescibles ;
- Déchets d'écorce et de liège, sciure de bois, chutes de placages et copeaux de bois ;
- Textiles ;
- Végétaux ;
- Bois, carton, papier ;
- Déchets ferreux ;
- Déchets dangereux définis par le décret en conseil d'Etat pris en application de l'article L.541-24 du code de l'environnement
- Déchets radioactifs ;
- Déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- Déchets qui peuvent être explosifs, corrosifs, facilement inflammables ou inflammables ;
- Pneumatiques.

Cette liste des déchets (annexe 1 du règlement intérieur) est affichée sur le site. Elle n'est pas figée puisqu'elle peut évoluer avec la réglementation.

• Conditions générales de fonctionnement

Le **SMICTOM LGB** veille à ce que les **utilisateurs de l'installation de stockage respectent bien le règlement intérieur** ; il **assure** sous sa responsabilité et à ses frais, risques et périls, le **fonctionnement et l'entretien de ce centre d'enfouissement technique**.

L'entrée est matérialisée par un portail fermant à clé, interdisant tout accès au site en dehors des heures d'ouverture qui sont affichées.

L'accès du site est placé sous la surveillance et le contrôle de l'agent en charge de l'accueil et du traitement ; il assure notamment :

- L'ouverture et la fermeture du centre de stockage,
- L'accueil des usagers et la pesée des véhicules,
- Un contrôle visuel et olfactif des déchets à l'entrée du site, puis lors du déchargement et du régilage des déchets afin de vérifier l'absence de déchets interdits,
- La rédaction du registre du site (admissions, refus, incidents...),
- Le respect du présent règlement intérieur.

Tout dépôt sur le site doit faire l'objet d'une autorisation d'acceptation préalable à l'aide d'un formulaire disponible sur demande au siège du SMICTOM LGB à AIGUILLON (Tél. 05.53.79.83.30 - Fax. 05.53.79.83.31 - contact@smictomlgb.fr). *Le fait de remettre le formulaire d'acceptation signé, comporte l'acceptation et sans réserve des conditions du présent règlement.*

Tout chargement non conforme sera refusé. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé au SMICTOM LGB.

Pour tous les déchets qui ne peuvent être admis sur le site, le producteur ou le demandeur sera orienté, dans la mesure du possible, vers une destination adéquate :

- Entreprises de tri, valorisation, récupération....
- Centres de stockage de classes 1 et 2

Ces informations seront communiquées par l'agent en charge des admissions, au secrétariat du SMICTOM LGB à Aiguillon. **Le brûlage et le chiffonnage sont interdits.**

Le SMICTOM LGB prendra toutes les mesures indispensables au maintien de la qualité de l'environnement ; il mènera une concertation régulière avec la mairie de Fauillet et les riverains du site, et chaque année il produira un rapport d'activité qui fera apparaître le fonctionnement et les coûts de cette installation.

- **Entretien et aménagement final**

Au fur et à mesure de l'exploitation, l'installation de stockage est remise en état, puis réaménagée ; la couverture finale a pour but de limiter la pénétration des eaux de pluie dans le casier.

Le SMICTOM LGB s'engage à préserver le caractère naturel des espaces non destinés à l'enfouissement.

La durée de l'exploitation est fixée par arrêté préfectoral.

- **Conditions financières**

Tout dépôt fera l'objet d'une facturation selon les tarifs votés chaque année en Comité Syndical auxquels il conviendra d'ajouter la TGAP en vigueur.

Les factures sont payables à l'ordre de la Trésorerie d'AIGUILLON ; le non-paiement à l'échéance déclenchera la procédure de recouvrement avec les pénalités d'usages.

- **Protocole à respecter lors d'un incendie**

Contacteur :

- **S.D.I.S. :18**
- M. Michel TRINQUECOSTE
- Mme la Directrice
- M. LORENZELLI - Président
- M. Claude BOGALHEIRO
- M. le Maire de Fauillet
- La D.R.E.A.L.

> Puis établir un procès-verbal sur le sinistre à adresser à la DREAL et à la Préfecture.

Interdiction de fumer sur le site

- Bassins d'eau pluviale à chaque extrémité du site
- Accès pompiers par la voie de circulation à l'intérieur du site

Emplacements des extincteurs :

- Dans le local du gardien
- Dans le compacteur des déchets
- Dans l'atelier

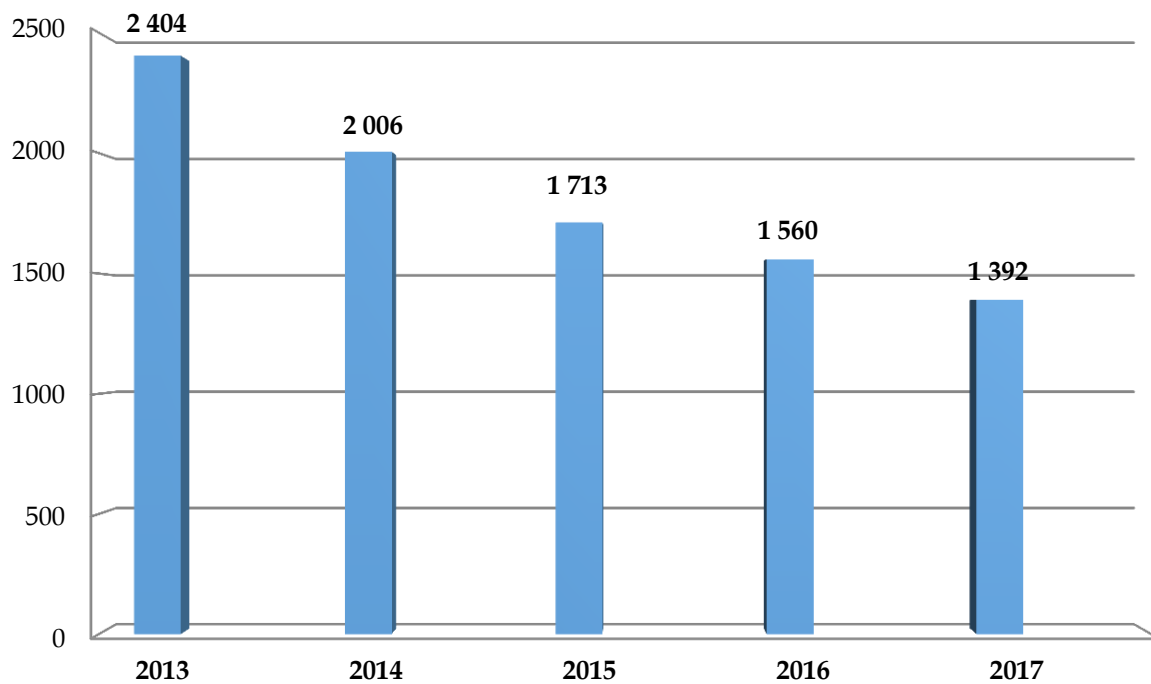
c. Tonnages traités

1 392 tonnes de D.I.B. et 1 597,4 tonnes d'encombrants issues des déchèteries ont été traité en 2017(1 560 tonnes de DIB en 2016).

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
DIB	67,6	108,5	135	124,2	79,6	123,5	134,7	80,5	128,7	101,4	186,4	121,9	1 392
ENCOMBRANTS DES DECHETERIES	40,3	102	162,4	154,7	142,2	157,5	168,7	147,9	259,5	43,6	136,4	82,1	1 597,3
TOTAL	107,9	210,5	297,4	278,9	221,8	281	303,4	228,3	388,3	145	322,8	204	2 989,3

Tableau 29 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2017

Les tonnages des DIB traités sont en constante diminution ces dernières années



Graphique 7 : Evolution des tonnages des DIB traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2013, 2014, 2015 ,2016 et 2017

III. SITUATION FINANCIÈRE

I. TARIFS APPLICABLES EN 2017

Prestations		Tarifs 2017	
Traitement pour Fauillet (DIB et plastiques)		108€ /tonne + TGAP en vigueur	
Collectivités adhérentes	Collecte et traitement des déchets verts	173€/heure	
	Collecte des Ordures ménagères	170€/heure	
	Collectes sélectives PAP	85€/heure	
	Collectes PAV	45€/heure	
	Participations coût déchèteries	22€/habitant et 15€/tonne tout venant	
Traitement Ordures ménagères :		108€/tonne	
Traitement Tarif bois		35€ TTC/tonne	
Traitement Tarif Déchets verts		40€ TTC/tonne	
Location caissons compacteurs sous-contrat et caissons ouverts	Compacteur 20 m ³ (neuf)	450€/mois	
	Compacteur 15 m ³ (neuf)	370€/mois	
	Compacteur 8 m ³ (occasion)	250€/mois	
	Compacteur (occasion)	230€/mois	
	Caisson ouvert (sous contrat)	250€/trimestre	
Location caissons ouverts occasionnels	Caisson ouvert 20 m ³	70€ pour 2 jours 30€ par jour supplémentaire	
	Caisson ouvert 15 m ³ occasion	55€ pour 2 jours 30€ par jour supplémentaire	
Enlèvement et Transport des caissons		Sous-contrat 2017	Occasionnels 2017
Enlèvement et Transport caissons ouverts ou caissons compacteurs	de 0 à 30 km	65€/rotation	70€/rotation
	de 31 à 40 km	90€/rotation	95€/rotation
	de 41 à 60 km	110€/rotation	120€/rotation
	de 61 à 70 km	120€/rotation	130€/rotation
	de 71 à 80 km	130€/rotation	135€/rotation

Tableau 30 : Tarifs applicables en 2017

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 977 776,22	G 5 348 555,36
	Section d'investissement	B 942 395,78	H 900 380,73
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 867 570,49
	Report en section d'investissement (001)	D	J 1 063 256,15
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 5 920 172,00	= G+H+I+J 8 179 762,73
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 126 610,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 126 610,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 4 977 776,22	= G+I+K 6 216 125,85
	Section d'investissement	= B+D+F 1 069 005,78	= H+J+L 1 963 636,88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 046 782,00	= G+H+I+J+K+L 8 179 762,73

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 126 610,00	L
114	Acquisition de véhicules de collecte	79 200,00	
115	GEOLOCALISATION	3 600,00	
24	Aménagement déchèteries	43 810,00	

Tableau 31 : Vue d'ensemble du compte administratif 2017

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 351 800,00	1 035 695,87	131 242,14		184 861,99
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 019 900,00	1 941 670,39			78 229,61
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 597 600,00	1 376 959,54	118 945,34		101 695,12
Total des dépenses de gestion courante		4 969 300,00	4 354 325,80	250 187,48	0,00	364 786,72
66	Charges financières	31 507,00	20 720,97	8 507,33		2 278,70
67	Charges exceptionnelles	201 925,00	3 753,30			198 171,70
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	420 000,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		5 622 732,00	4 378 800,07	258 694,81	0,00	565 237,12
023 (2)	Virement à la section d'investissement (150 000,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	325 105,00	340 281,34			-15 176,34
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		475 105,00	340 281,34	0,00	0,00	-15 176,34
TOTAL		6 097 837,00	4 719 081,41	258 694,81	0,00	550 060,78
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	48 100,00	81 693,66			-33 593,66
70	Produits des services, domaine et vent	384 150,00	371 742,19	35 780,00		-23 372,19
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	4 754 117,00	4 737 711,67	66 100,68		-49 695,35
75	Autres produits de gestion courante	34 100,00	33 140,69			959,31
Total des recettes de gestion courante		5 220 467,00	5 224 288,21	101 880,68	0,00	-105 701,89
76	Produits financiers		21,21			-21,21
77	Produits exceptionnels	9 800,00	22 365,26			-12 565,26
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		5 230 267,00	5 246 674,68	101 880,68	0,00	-118 288,36
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 230 267,00	5 246 674,68	101 880,68	0,00	-118 288,36
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 867 570,49				

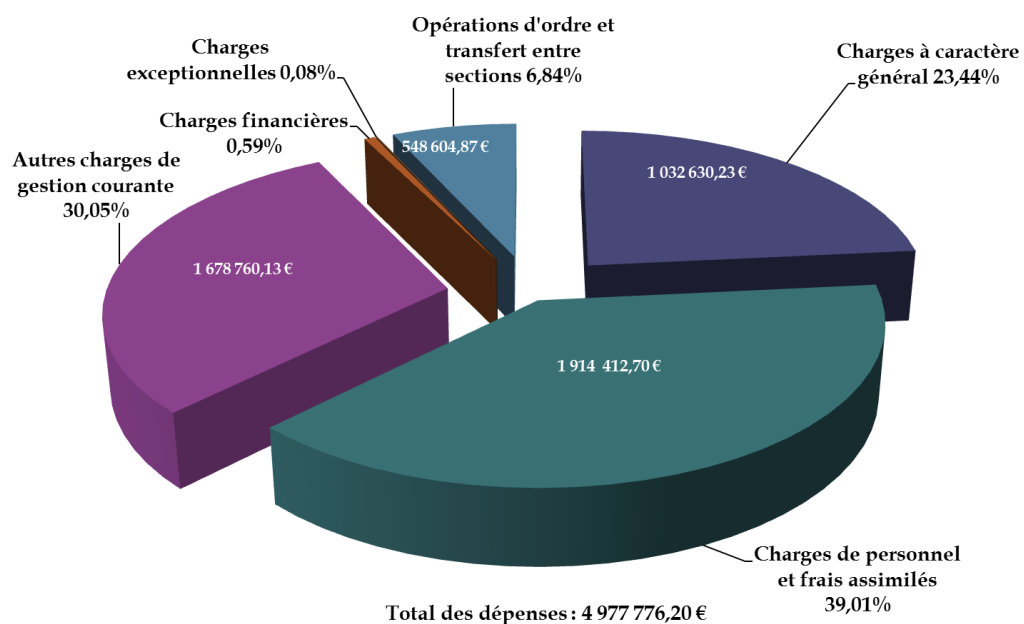
(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

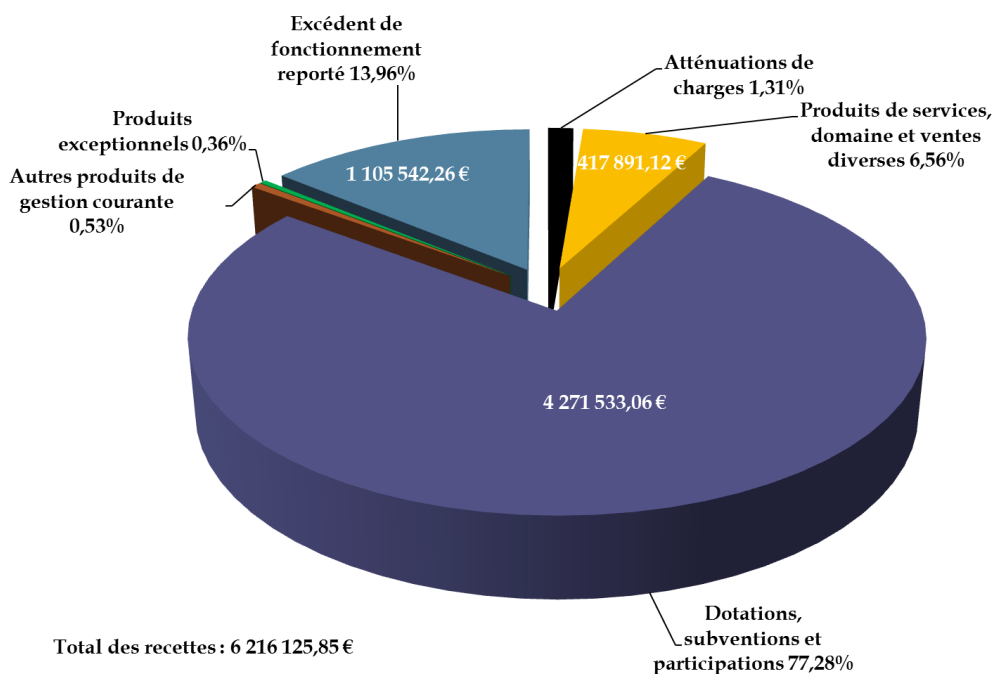
Tableau 32 : Section de fonctionnement du compte administratif 2017

DÉPENSES



Graphique 8 : Répartition des dépenses de fonctionnement

RECETTES



Graphique 9 : Répartition des recettes de fonctionnement

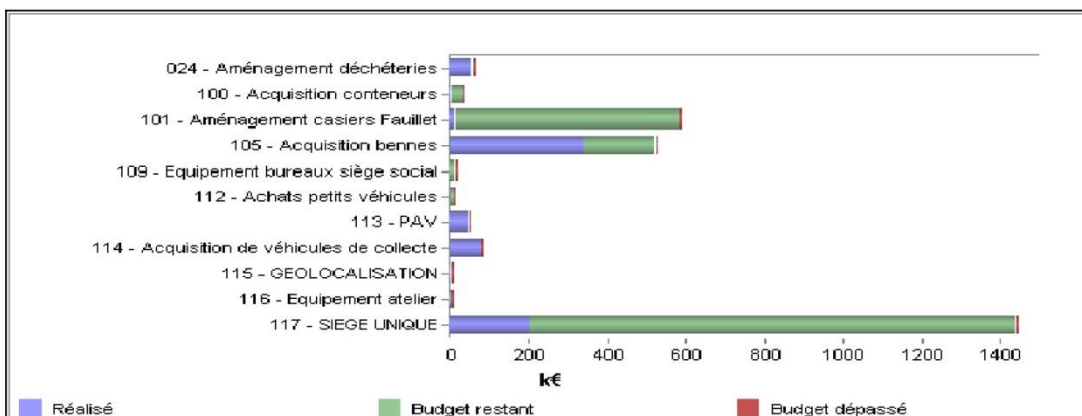
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 801 330,00	640 916,40	126 610,00	2 033 803,60
Total des dépenses d'équipement		2 801 330,00	640 916,40	126 610,00	2 033 803,60
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	305 000,00	301 479,38		3 520,62
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	6 031,00			
Total des dépenses financières		311 031,00	301 479,38	0,00	3 520,62
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		3 112 361,00	942 395,78	126 610,00	2 037 324,22
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 112 361,00	942 395,78	126 610,00	2 037 324,22
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 470 000,00	455 000,00		1 015 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		1 470 000,00	455 000,00	0,00	1 015 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	104 000,00	105 099,39		-1 099,39
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		104 000,00	105 099,39	0,00	-1 099,39
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		1 574 000,00	560 099,39	0,00	1 013 900,61
021	Virement de la section de fonctionnement	150 000,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	325 105,00	340 281,34		-15 176,34
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		475 105,00	340 281,34	0,00	-15 176,34
TOTAL		2 049 105,00	900 380,73	0,00	998 724,27
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 063 256,15			

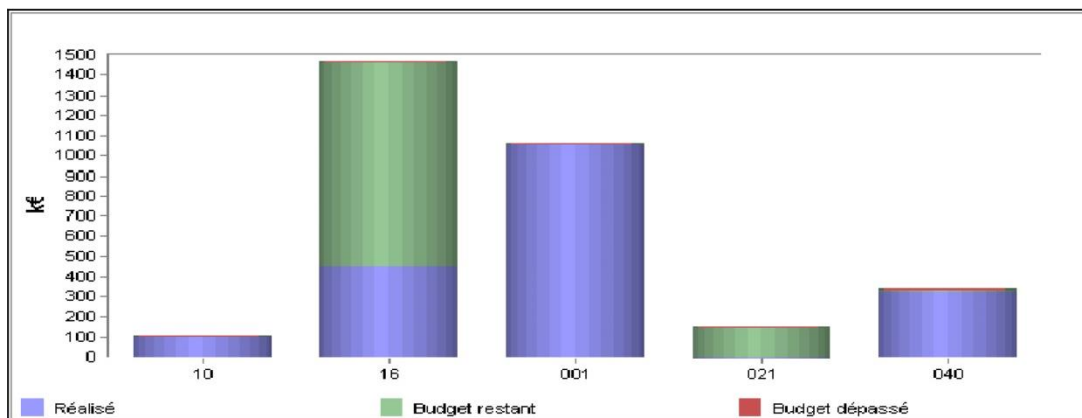
Tableau 33 : Section d'investissement du compte administratif 2017

Détail des opérations d'équipement Dépenses 2017



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	57 700,00	67 923,70	117,72%
100	Acquisition conteneurs	30 000,00	6 240,00	20,80%
101	Aménagement casiers Fauillet	586 930,00	14 190,00	2,42%
105	Acquisition bennes	522 000,00	342 000,00	65,52%
109	Equipement bureaux siège social	13 000,00	0,00	0,00%
112	Achats petits véhicules	10 000,00	0,00	0,00%
113	PAV	50 000,00	46 346,40	92,69%
114	Acquisition de véhicules de collecte	80 000,00	79 200,00	99,00%
115	GEOLOCALISATION	3 700,00	3 600,00	97,30%
116	Equipement atelier	5 000,00	0,00	0,00%
117	SIEGE UNIQUE	1 443 000,00	208 000,00	14,41%
TOTAL DEPENSES		2 801 330,00	767 500,10	27,40%

Vue d'ensemble par chapitre d'investissement Recettes 2017



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	104 000,00	105 099,39	101,06%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 470 000,00	455 000,00	30,95%
001	Excédent d'investissement reporté	1 063 256,00	1 063 256,15	100,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	150 000,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	325 105,00	340 281,34	104,67%
TOTAL RECETTES		3 112 361,00	1 963 636,88	63,09%

3. ETUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNEE 2017

Dépenses	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S. PAP-HIPPO	C.S. P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
cpte 60-achats & varia* de stocks	11 095,26 €	178 042,16 €	20 942,21 €	38 931,84 €	8 168,87 €	582,90 €	257 763,24 €
Cpte 61- autres charges externes	3 149,61 €	132 997,12 €	97 195,71 €	37 539,96 €	18 632,04 €	710,45 €	290 224,89 €
Cpte 62- autres services extérieurs	647,40 €	8 892,48 €	1 301,76 €	539,35 €	215,78 €	7,00 €	11 603,77 €
Cpte 63 – impôts et taxes	- €	1 481,21 €	1 091,42 €	1 013,45 €	155,92 €	- €	3 742,00 €
TOTAL 011	14 892,27 €	321 412,97 €	120 531,10 €	78 024,60 €	27 172,61 €	1 300,35 €	563 333,90 €
Cpte 63 taxes sur rémunérations	1 349,32 €	18 847,75 €	2 007,14 €	1 407,77 €	639,51 €	139,47 €	24 390,96 €
Cpte 64 – charges de personnel	68 984,11 €	923 526,34 €	98 905,55 €	72 809,27 €	32 838,17 €	7 260,30 €	1 204 323,74 €
TOTAL 012	70 333,43 €	942 374,09 €	100 912,69 €	74 217,04 €	33 477,68 €	7 399,77 €	1 228 714,70 €
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	253,81 €	4 039,88 €	73 153,54 €	72 456,91 €	190,36 €	42,30 €	150 136,80 €
art. 66111 – intérêts des emprunts	- €	4 924,85 €	699,30 €	3 258,08 €	- €	- €	8 882,23 €
art. 661121 et 661122 – ICNE	- €	803,96 €	42,00 €	413,22 €	- €	- €	1 175,18 €
Art. 668 – garanties financières	- €	- €	- €	400,00 €	- €	- €	400,00 €
042- opération d'ordre	7 538,56 €	120 882,98 €	32 641,69 €	143 144,75 €	5 078,93 €	117,16 €	309 404,07 €
TOTAL	93 018,07 €	1 392 830,81 €	327 980,32 €	371 088,16 €	65 919,58 €	8 859,58 €	2 259 696,52 €
Cpte 1641 – capital des emprunts	- €	127 376,35 €	24 000,00 €	60 826,18 €	- €	- €	212 202,53 €
TOTAL GENERAL	93 018,07 €	1 520 207,16 €	351 980,32 €	431 914,34 €	65 919,58 €	8 859,58 €	2 471 899,05 €

Recettes	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S. PAP-HIPPO	C.S. P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
Cpte 013 atténuation de charges	- €	71 531,28 €	- €	- €	- €	- €	71 531,28 €
Cpte 70 prestations-redevances	- €	- €	- €	400,00 €	60,06 €	15 526,00 €	15 986,06 €
Art. 7088 reprise des matériaux	- €	- €	28 232,82 €	87 936,13 €	- €	- €	116 168,95 €
TOTAL 70	- €	- €	28 232,82 €	88 336,13 €	60,06 €	15 526,00 €	132 155,01 €
74 CNASEA et divers		11 842,14 €		- €	- €	- €	11 842,14 €
74741- Part° HIPPOMOBILE			87 280,05 €				87 280,05 €
7478- soutiens éco organismes	- €	- €	115 306,42 €	218 936,56 €	- €	- €	334 242,98 €
TOTAL 74- Dota°-participations	- €	11 842,14 €	202 586,47 €	218 936,56 €	- €	- €	433 365,17 €
TOTAL 75- Autres produits	- €	1 748,20 €	734,40 €	- €	255,78 €	- €	2 738,38 €
TOTAL 76- Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7718- produits exceptionnels	810,00 €	1 350,90 €	- €	576,00 €	- €	- €	2 736,90 €
775 Cessions	- €	7 414,80 €	10 165,60 €	1 200,00 €	696,22 €	- €	19 476,62 €
TOTAL 77- produits exceptionnels	810,00 €	8 765,70 €	10 165,60 €	1 776,00 €	696,22 €	- €	22 213,52 €
TOTAL	810,00 €	93 887,32 €	241 719,29 €	309 048,69 €	1 012,06 €	15 526,00 €	662 003,36 €
74741- Participa° des adhérents	- €	1 580 875,33 €	115 518,29 €	77 224,60 €	74 769,55 €	- €	1 848 387,77 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	810,00 €	1 674 762,65 €	357 237,58 €	386 273,29 €	75 781,61 €	15 526,00 €	2 510 391,13 €

COÛT SERVICES / H. ou /T. ou/hab.

-8 €

-159 €

-69 €

-36 €

-101 €

Dépenses	TRAITEMENT COL.OM	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	R.S. TEOMI	COMMUNICA ^a	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
Cpte 60-achats & varia ^a de stocks		17 767,60 €	60 098,10 €	196,00 €	108,75 €	20 591,96 €	356 526 €
Cpte 61- autres charges externes		93 660,86 €	248 430,10 €	9 519,38 €	1 692,50 €	25 669,03 €	669 196 €
Cpte 62- autres services extérieurs		1 182,81 €	3 127,81 €	1 363,31 €	140,78 €	21 151,12 €	38 570 €
Cpte 63 – impôts et taxes		98 537,00 €	93,00 €	- €	- €	274,00 €	102 646 €
TOTAL 011	- €	211 148,27 €	311 749,01 €	11 078,69 €	1 942,03 €	67 686,11 €	1 166 938 €
Cpte 63 taxes sur rémunérations		477,90 €	7 752,12 €	635,79 €	687,45 €	4 090,72 €	38 035 €
Cpte 64 – charges de personnel	- €	24 415,93 €	384 470,57 €	33 169,59 €	36 592,21 €	220 663,41 €	1 903 635 €
TOTAL 012	- €	24 893,83 €	392 222,69 €	33 805,38 €	37 279,66 €	224 754,13 €	1 941 670 €
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	1 220 590,08 €	137,46 €	44 036,26 €	- €	1 766,51 €	79 237,77 €	1 495 905 €
art. 66111 – intérêts des emprunts		- €	14 727,48 €		- €	3 266,02 €	26 876 €
art. 661121 et 661122 – ICNE		- €	969,36 €		- €	256,25 €	-1 888 €
Art. 668 – garanties financières		3 190,86 €	200,00 €	200,00 €	- €	250,00 €	4 241 €
Cpte 67 – charges exceptionnelles		- €	- €		- €	3 753,30 €	3 753 €
042- opération d'ordre			24 637,75 €		- €	6 239,52 €	340 281 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 220 590,08 €	239 370,42 €	786 603,83 €	45 084,07 €	40 988,20 €	385 443,10 €	4 977 776 €
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00 €	0,00 €	69 309,59 €		0,00 €	19 967,26 €	301 479 €
TOTAL GENERAL	1 220 590,08 €	239 370,42 €	855 913,42 €	45 084,07 €	40 988,20 €	405 410,36 €	5 279 255 €

recettes	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	R.S. TEOMI	COMMUNICA ^a	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
Cpte 013 atténuation de charges	- €	569,18 €	5 246,60 €		- €	4 346,60 €	81 694 €
Cpte 70 prestations-redevances	- €	190 096,84 €	- €				206 083 €
Art. 7088 reprise des matériaux	- €	1 743,80 €	83 526,54 €				201 439 €
TOTAL 70	- €	191 840,64 €	83 526,54 €		- €	- €	407 522 €
74 CNASEA et divers	- €					10 965,64 €	22 808 €
74741- Part ^a HIPPOMOBILE							87 280 €
7478- soutiens éco organismes	- €		109 315,18 €		7 861,20 €	- €	451 419 €
TOTAL 74- Dota^a-participations	- €	- €	109 315,18 €		7 861,20 €	10 965,64 €	561 507 €
TOTAL 75- Autres produits	- €	- €	- €		- €	30 402,31 €	33 141 €
TOTAL 76- Produits financiers	- €	- €	- €		- €	21,21 €	21 €
7718- produits exceptionnels	- €	- €	- €			151,74 €	2 889 €
775 Cessions	- €	- €	- €			- €	19 476 €
TOTAL 77- produits exceptionnels	- €	- €	- €		- €	151,74 €	22 365 €
TOTAL	0,00 €	192 409,82 €	198 088,32 €	0,00 €	7 861,20 €	45 887,50 €	1 106 250,00 €
74741- Participa ^a des adhérents	1 360 927,35 €	0,00 €	1 032 990,04 €		0,00 €	0,00 €	4 242 305 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 360 927,35 €	192 409,82 €	1 231 078,36 €	0,00 €	7 861,20 €	45 887,50 €	5 348 555 €

COÛT SERVICES / H. ou /T. ou/hab. -102 € 80 € 15 € -1 € -1 € -7 € 116 €

TOTAL DES DEPENSES 2017	4 977 776,22 €
TOTAL DES PRODUITS 2017	1 018 970,15 €
Participations reçues en 2017	4 329 585,21 €
MONTANT DES PARTICIPATIONS 2017	4 148 503,21 €
REGULARISATION 2016	181 082,00 €
TOTAL DES RECETTES 2017	5 348 555,36 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 370 779,14 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2016 REPORTE 867 570,49 €

EXCEDENT A REPORTER SUR 2018 1 238 349,63

BASES DE CALCUL DES COÛTS DES SERVICES

COLLECTIVITES	HEURES O.M.	HEURES CS	HEURES P.A.V.	HEURES D.V.	TOTAL
TOTAL ALBRET Cté	4 553	650	1 066	483	6 752
TOTAL CCCCP	3 622	607	634	161	5 024
TOTAL	8 175	1 257	1 700	644	11 776

TONNAGE O.M.	POPULATION Déchèteries
7 296	28 036
4 742	18 221
12 038	46 257

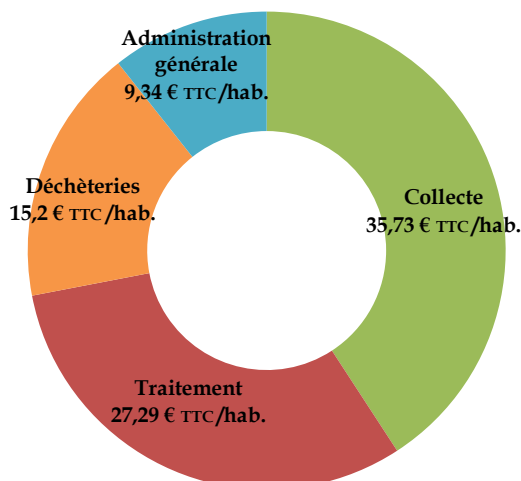
PRECISIONS

seul le temps passé en collecte O.M. (sans les pauses, les trajets et le temps de vidage) est comptabilisé pour le calcul des participations.
pour la collecte des P.A.V., le total des heures enregistrées par le chef de service, a été reparti selon le nombre de PAV par commune, sur l'ensemble du territoire nous avons 83 PAV et 28 bornes VERRE en éparç pour le lavage et la désinfection des colonnes de tri sélectif ; 93 heures ont été comptabilisées.
pour le traitement des O.M., la répartition a été calculée à partir du tonnage facturé par Valorizon(12 038 T à 103€), divisé par la population totale 2017, soit 0,26025 T/habitant les charges de l'atelier sont calculées à partir des heures enregistrées pour l'ensemble des collectes ; soit 7,83 €/H sur FAUILLET, nous avons traité 2989 T en 2017 dont 1143 tonnes de " tout venant" de nos déchèteries, soit une économie de 26 153 € (0,57 €/hab = - 15 852 € pour A.C. et - 10 302 € pour CCCCP) dans les charges du siège, nous avons créé le service pour la R.S., aucune recette en atténuation cette année ; au global le fonctionnement du siège social a coûté 9,03 €/habitant.

- Le coût aidé du service public de gestion des déchets

Il représente l'ensemble des charges (structure, collecte, communication, prévention, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

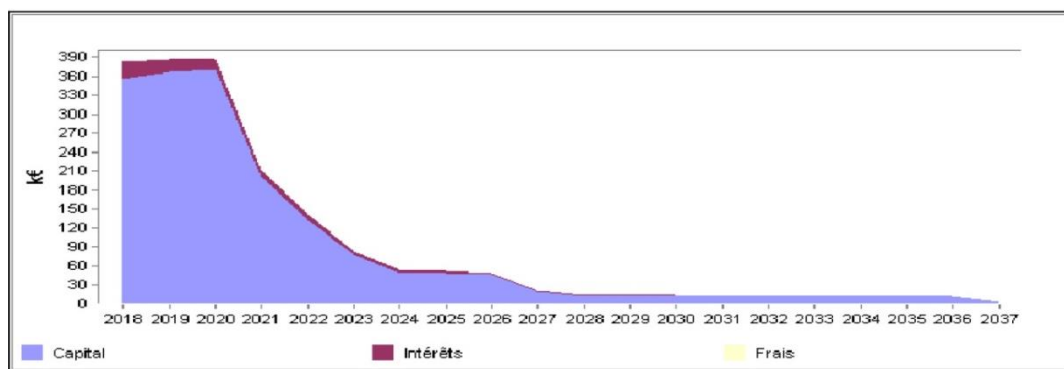
87,56 € TTC par habitant



Selon le référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, étude réalisée par l'ADEME sur les données de l'année 2014, le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante rurale est de 79 € HT/habitant.

4. ÉTAT DES EMPRUNTS

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE



Année	Evolution des remboursements par année			Total versement
	Capital	Intérêts	Frais	
2018	357 124,17	26 549,69	250,00	383 923,86
2019	366 915,08	21 256,08	0,00	388 171,16
2020	370 284,24	16 576,28	0,00	386 860,52
2021	200 916,19	11 815,36	0,00	212 731,55
2022	132 959,92	8 668,59	0,00	141 628,51
2023	77 338,82	6 908,66	0,00	84 247,48
2024	48 238,50	5 466,59	0,00	53 705,09
2025	48 993,08	4 105,75	0,00	53 098,83
2026	47 269,74	2 722,84	0,00	49 992,58
2027	19 441,69	1 741,18	0,00	21 182,87
2028	12 500,00	1 519,85	0,00	14 019,85
2029	12 500,00	1 348,59	0,00	13 848,59
2030	12 500,00	1 177,34	0,00	13 677,34
2031	12 500,00	1 006,10	0,00	13 506,10
2032	12 500,00	834,85	0,00	13 334,85
2033	12 500,00	663,59	0,00	13 163,59
2034	12 500,00	492,34	0,00	12 992,34
2035	12 500,00	321,10	0,00	12 821,10
2036	12 500,00	149,85	0,00	12 649,85
2037	3 125,00	10,70	0,00	3 135,70

Graphique 10 : Evolution des remboursements par année

5. MONTANT ANNUEL 2017 DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉNUMÉRÉES À DES ENTREPRISES ⁽¹⁾

Prestataire	Montant annuel arrondi en €TTC
Garage MONPEYSSEN SAS	79 000
HAMECHER TOULOUSE	204 000
LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT INTERMARCHE	113 000
QUADRIA	50 000
SAUBEAU	58 000
SEMAT	138 000
SET ENVIRONNEMENT	104 000
SMACL ASSURANCES	76 000
SUPER U	144 000
TAQUI PNEU	50 000
TRAIT ALBRET	53 000
VEOLIA PROPLETE AQUITAINE	108 000

⁽¹⁾ Seules sont listées comme étant « principales » les prestations supérieures à 50 000 €TTC/an

IV. PERSPECTIVES 2018

UN BUDGET QUI DOIT POURSUIVRE L'OPTIMISATION DES SERVICES POUR PREPARER L'AVENIR

• Optimisation des services :

- le renouvellement du parc des véhicules,
- la rationalisation des circuits des collectes OMR et sélectives (PAP et PAV),
- les changements au niveau de la collecte sélective **dès le 1er janvier 2018** :
 - **suppression de la collecte des PAPIERS en porte-à-porte** sur toutes les communes bénéficiant de ce service,
 - **suppression de la collecte hippomobile**, remplacée par une collecte de proximité sur l'ensemble de la commune de NERAC,
- la poursuite de l'installation de PAV supplémentaires pour les 3 matériaux,
- l'adaptation et la mise aux normes des déchèteries,
- le développement des **actions de communication ciblées** pour favoriser le geste tri,
- la mise en place de la **Redevance Spéciale** pour les professionnels en **janvier 2018**,
- la création d'un service **Prévention pour la réduction des déchets**,
- la maîtrise des charges de personnel.

• Stabilisation voire la diminution des tonnages OMR collectés

• Atténuation de l'augmentation des tarifs de traitement des déchets

• ISDND de Fauillet

- L'autorisation préfectorale pour la poursuite de l'exploitation de ce site jusqu'au 31/12/2018, permettra cette année encore, d'atténuer les charges de fonctionnement pour le traitement des « encombrants ».

• Modification du plan pluriannuel d'investissement (P.P.I.)

Principaux investissements	Montant
Achats de véhicules Adaptation des collectes, renouvellement du parc	1 250 000 €
Réhabilitation de l' ISDND de Fauillet Investissement pour le suivi trentenaire	690 000 €
Site unique (études et réalisation) HQE Siège, garage, atelier, station de lavage, vestiaires.....	4 331 000 €
Collecte sélective en PAV Mise à niveau et renouvellement des matériels	155 000 €
Actions innovantes - Prévention Valorisation avant traitement	200 000 €

- **Actions innovantes**

Etudes et éventuellement investissement, en adéquation avec les propositions du Plan Départemental, sur des techniques qui permettront d'atteindre :

- **les objectifs de prévention règlementaires d'ici 2025 :**
 - Programme de Prévention des Déchets pour permettre de stabiliser la production des déchets en s'intégrant dans le cadre de la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation efficace des ressources (Loi de Transition Energétique : -10% DMA produits par habitant)
 - Instauration de la redevance spéciale (2018) et tarification incitative (2025)
- **les objectifs de réduction de l'enfouissement de 50%, par rapport à 2010, notamment par la valorisation des produits collectés :**
 - organique (composteurs, dés hydrateurs.....)
 - énergétique (filère bois et déchets verts)

PERSPECTIVES POUR LES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES ADHERENTES - ANNEE 2018

L'effort consenti par les collectivités avec l'intégration des sommes dues au titre des régularisations des cotisations des exercices précédents et les démarches engagées au niveau de l'optimisation des collectes (OMR et sélectives) ont permis pour la 1^{ère} fois de terminer un exercice en adéquation avec les prévisions budgétaires.

- **L'analyse des coûts de fonctionnement 2017 fait apparaître un coût moyen de 116 €/habitant pour l'ensemble des services.**
- **Perspectives de calcul des participations des collectivités adhérentes**

Le calcul des participations des collectivités adhérentes doit être basé sur les coûts réels des services (en y intégrant les coûts de l'administration générale, de la communication et de l'atelier calculés à habitant) et permettre de maintenir la péréquation des coûts de transport.

OBJECTIF 2018

Maintenir le montant des participations 2017 pour l'année 2018, malgré l'augmentation de certains coûts de fonctionnement

Conclusion du Président

Les leviers d'optimisation appliqués depuis 2016 et la gestion rigoureuse des dépenses ont permis de stabiliser le montant des participations de nos adhérents, tout en maintenant la qualité de nos services et les conditions de travail des agents.

Ces résultats sont encourageants toutefois le SMICTOM LGB doit poursuivre ses efforts et renforcer ses interventions en matière de réduction des déchets auprès des usagers.

Pour que cette démarche soit efficace, le SMICTOM LGB doit moderniser son image et adapter ses outils de communication pour être au plus près de la population.

Le SMICTOM LGB se doit d'agir en qualité d'acteur d'une profonde et réelle mutation de la perception du déchet afin que celui-ci soit dorénavant considéré comme une ressource avec une logique de proximité, toujours respectueuse de notre environnement.

Je souhaite ainsi, que le SMICTOM LGB, s'engage dès 2018 dans une démarche d'économie circulaire.

Le Président

Alain LORENZELLI

Liste des figures, tableaux et graphiques

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population (Source INSEE : Populations légales municipales en vigueur à compter du 1 ^{er} janvier 2017 – Référence statistique 2014)	3
Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB suite à l'élection du 20 mars 2017	5
Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers	18
Figure 4 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers spéciaux	19
Figure 5 : Organisation de la collecte sélective au 31 décembre 2017	27
Figure 6 : Les filières de recyclage	36
Figure 7 : Le réseau des déchèteries	42
Figure 8 : Bilan 2017 des collectes des déchets ménagers	47
Tableau 1 : Population et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB	4
Tableau 2 : Caractéristiques du personnel	6
Tableau 3 : L'absentéisme en 2017	7
Tableau 4 : Liste des animations scolaires réalisées en 2017	11
Tableau 5 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB au 31 décembre 2017	22
Tableau 6 : Circuits de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire syndical au 31 décembre 2017	23
Tableau 7 : Tonnages des ordures ménagères collectées par circuit et par mois	24
Tableau 8 : Tonnages des ordures ménagères collectées et performances de collecte	24
Tableau 9 : Fréquences et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte	28
Tableau 10 : Emplacements des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB	30
Tableau 11 : Emplacements des bornes à verre	31
Tableau 12 : Tonnages des papiers et des emballages recyclables collectés en mélange sur ce secteur	31
Tableau 13 : Tonnages et ratio de collecte des papiers et des emballages recyclables sur ce secteur	32
Tableau 14 : Tonnages des emballages recyclables collectés sur les communes de Barbaste et Lavardac	32
Tableau 15 : Tonnages et ratio de collecte des déchets recyclables sur ce secteur	32
Tableau 16 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur la commune de Nérac	32
Tableau 17 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur la commune de Nérac	33
Tableau 18 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points d'apport volontaire	33
Tableau 19 : Tonnages et performance de collecte des papiers, emballages recyclables	33
Tableau 20 : Bilan sur le tri des déchets recyclables	34
Tableau 21 : Evolution des tonnages et des performances de tri	34
Tableau 22 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte	37
Tableau 23 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte	38
Tableau 24 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire	40
Tableau 25 : Horaires d'ouverture des déchèteries	42
Tableau 26 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie	44
Tableau 27 : Evolution des tonnages collectés en déchèterie	45
Tableau 28 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	46
Tableau 29 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2017	52
Tableau 30 : Tarifs applicables en 2017	54
Tableau 31 : Vue d'ensemble du compte administratif 2017	55
Tableau 32 : Section de fonctionnement du compte administratif 2017	56
Tableau 33 : Section d'investissement du compte administratif 2017	58
Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB	4
Graphique 2 : Evolution des tonnages collectés entre 2010 et 2017	16
Graphique 3 : Evolution des tonnages de collecte des ordures ménagères	25
Graphique 4 : Comparaison des performances de tri du Syndicat avec le niveau départemental, régional et national	35
Graphique 5 : Evolution des performances de tri	35
Graphique 6 : Evolution de la fréquentation des déchèteries pendant l'année 2017	43
Graphique 7 : Evolution des tonnages des DIB traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017	53
Graphique 8 : Répartition des dépenses de fonctionnement	57
Graphique 9 : Répartition des recettes de fonctionnement	57
Graphique 10 : Evolution des remboursements par année	62

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES LOT-GARONNE ET BAÏSE**

17, avenue du 11 novembre
47190 AIGUILLON

Tél : 05 53 79 83 30 - Fax : 05 53 79 83 31

www.smictomlgb.fr

